

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 74

MONTRÉAL, LE LUNDI 6 AVRIL 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## Les malfrats de l'atome

Depuis quelques années, la mafia russe et italienne proposent de fournir des matières nucléaires dans n'importe quel endroit du globe. Les malfrats de l'atome disposeraient même, selon le FBI, d'une quantité suffisante pour produire une bombe cinq fois plus puissante que celle d'Hiroshima. Le terrorisme nucléaire est-il encore de la science-fiction hollywoodienne?

Elle est longue de 70 centimètres et pèse près de 10 kilogrammes. Fabriquée en 1971 à San Diego, en Californie, elle a été vendue au Zaïre pour alimenter une centrale nucléaire fictive avant d'être importée illégalement en Italie en mai dernier.

Elle s'est retrouvée entre les mains de la mafia sicilienne. Mais le clan Santapaola de Catane (est de la Sicile) n'a pu vendre la barre d'uranium pouvant servir à armer une ogive nucléaire. L'organisation était infiltrée par des hommes de la brigade financière italienne se faisant passer pour des émissaires d'un pays africain voulant acheter à tout prix la barre nucléaire radioactive estimée à 15 millions de dollars. Quatorze personnes ont été arrêtées. Cela se passait le 20 mars à Rome. Huit autres barres identiques en provenance du Zaïre «courent» toujours en Italie.

Il y a déjà quatre ans, l'ex-directeur du FBI, Louis Freeh, déclarait au Sénat américain que des trafiquants russes ont à plusieurs reprises proposé de fournir des isotopes (noyaux atomiques) et même des ogives nucléaires au plus offrant.

«Nous avons la chance que des armements de ce type n'aient pas encore été volés, néanmoins cela reste toujours possible», devait préciser l'ancien grand patron la police fédérale américaine qui a ouvert un bureau à Moscou.

Un an plus tard, en 1995 au Michigan, des isotopes russes d'une valeur de 350 millions de dollars furent saisis par le FBI après avoir transité par le Canada.

Il y a cinq ans, l'une des 1300 organisations criminelles de la Fédération russe avait réussi à faire main basse sur quatre tonnes de béryllium. Le métal utilisé pour les alliages des ogives nucléaires devait être vendu en Suisse à un mystérieux acheteur agissant apparemment pour le compte de la Corée du Nord.

L'«énorme colis» d'une valeur de 24 millions de dollars avait été intercepté par la police de Lituanie. Vingt livres de césium, un métal jaune, mou et hautement radioactif étaient également cachés dans les containers saisis. Ils n'ont pas été retrouvés.

Tous ces vols font moins de bruit que les coups d'éclat des écologistes européens (allemands surtout) contre le transport de déchets radioactifs vers les usines de retraitement. Ces vols, pourtant régulièrement médiatisés, sont beaucoup plus fréquents depuis l'éclatement de l'URSS dont la «nouvelle économie» est gangrenée par les groupes mafieux.

Le crime organisé contrôlerait 40 % de l'économie russe, la moitié du parc immobilier commercial de Moscou, 35 000 entreprises, 400 banques et 150 sociétés d'Etat. Pas étonnant donc qu'une branche de la mafia russe soit impliquée dans la vente de matériel de type militaire y compris des missiles téléguidés et du plutonium sans lequel les armes nucléaires sont difficiles à fabriquer.

Il suffit de quelques kilogrammes de plutonium 239 pour fabriquer une bombe d'une kilotonne.

Avant d'être réutilisé, cet élément atomique doit être retraité dans les usines spécialisées situées en France, en Grande-Bretagne, au Japon, en Inde et en... Russie.

La seule puissance mondiale de la planète est inquiète. Les États-Unis ont, ces deux dernières années, consacré plus d'un milliard de dollars à traquer les organisations criminelles se spécialisant dans la vente d'armements de toutes sortes, y compris les armes chimiques et bactériologiques.

Il y a sept ans, ils mettaient sur pied le Programme de réduction de la menace par la coopération («Cooperative Threat Reduction», ou CTR) accordant à Moscou une aide financière de près d'un milliard de dollars pour le démantèlement de milliers d'armes nucléaires de l'ex-Union soviétique. Jusqu'à présent, 1700 missiles et 760 lance-missiles et bombardiers se sont retrouvés à la ferraille coupés — littéralement — en morceaux.

Par ailleurs, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan se seraient débarrassés de tous leurs armements nucléaires.

Mais là encore, rien ne peut empêcher des matières fissiles ou autres armements de disparaître.

Rien ni personne ne peut également dissuader les scientifiques désœuvrés par l'éclatement de l'Union soviétique d'accepter des offres «qu'ils ne peuvent refuser» d'États en marge de la communauté internationale.

Washington a toujours affirmé que l'Iran, l'Irak, la Syrie, la Libye et la Corée du Nord cherchent depuis longtemps à se doter d'armes atomiques.

Alors comment résister à l'appel d'un marché aussi lucratif? Rien d'étonnant à ce qu'après la drogue, le blanchiment d'argent et la prostitution notamment, la mafia ait désormais des atomes crochus avec le nucléaire.

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 8 Min: 0	Québec Ciel variable. Max: 5 Min: -3
--	--

Détails, page B 4

**INDEX**

Agenda ..... B 7	Le monde ..... A 5
Annonces ..... B 6	Les sports ..... B 5
Avis publics ..... A 4	Mots croisés ..... A 4
Culture ..... B 8	Planète ..... B 4
Économie ..... B 2	Religions ..... B 6
Editorial ..... A 6	Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com

L'ENTREVUE

Nathalie Heinich: l'art et ses écarts, page B 1



LES ACTUALITÉS

Inondations: la commission mixte ouvre les vannes de Cornwall, page A 3



LES ACTUALITÉS

Monique Simard quitte la vie politique, page A 3

## Québec et Canada, même combat

Jean Charest se présente comme un nationaliste pouvant démontrer que Canadiens et Québécois partagent les mêmes valeurs

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Jean Charest est le candidat de la dualité pleinement assumée. En entrevue au *Devoir*, cet héritier de Robert Bourassa a beaucoup parlé du Canada, du Québec et d'une fusion qu'il pense créer en rassemblant des électeurs soutenant les deux options, fédéraliste et souverainiste. Le candidat à la direction du PLQ se présente comme un nationaliste pouvant persuader les Québécois que les Canadiens partagent les mêmes valeurs qu'eux. Les

préoccupations sociales et économiques d'abord, mais il n'oublie pas pour autant la culture québécoise. On le croirait capable de défendre la loi 101 à l'écouter parler de la langue française.

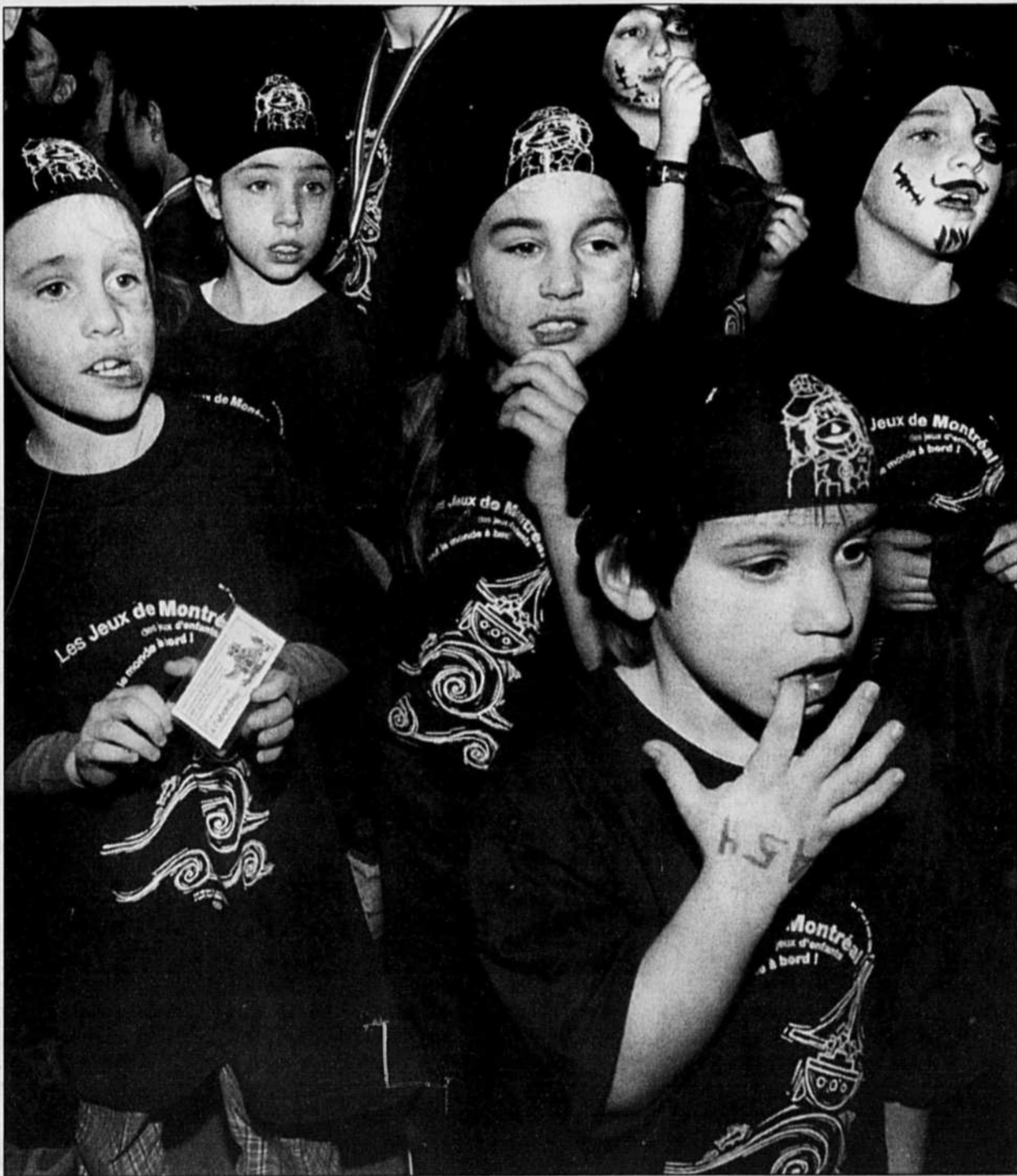
«Pour le Canada et le Québec en particulier, c'est un instrument de liberté qui nous permet de dire les choses, de voir les choses autrement et de les comprendre autrement. Pour nous, c'est un acquis extraordinaire. Dans la mesure où les Québécois et les Canadiens ont pu se donner cet outil, il faut tout mettre en œuvre pour le mettre en valeur. Le chef de l'État québécois a une responsabilité unique, on est en fait le

gardien de cette culture, cette langue si extraordinaire. Il faut lui permettre d'occuper un espace plus grand. C'est une des grandes responsabilités du chef de l'État québécois.»

Il a beau parler encore beaucoup du Canada, Jean Charest affirme être au Québec pour y rester. Ce n'est pas un billet aller-retour qu'il a acheté en décidant de se porter candidat à la direction du PLQ. Il veut que ce soit clair: il n'est pas ici pour gagner une élection et retourner aussitôt savourer son triomphe sur Lucien Bouchard à Ottawa.

VOIR PAGE A 8: CHAREST

## La fin des Jeux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**CES JEUNES** du quartier Hochelaga-Maisonneuve suivaient attentivement — c'est le moins que l'on puisse dire — la cérémonie de clôture de la 21<sup>e</sup> édition des Jeux de Montréal, hier au Centre Claude-Robillard. Environ 5000 représentants de la jeunesse montréalaise ont pris part aux cinq jours de compétition. Mais hier, c'était place au spectacle et, surtout, à l'attente. Il y avait en effet remise de trophées et de médailles...

## Le pape et moi

En cette semaine de Pâques, l'homme-orchestre, Krzysztof Penderecki, est l'hôte d'honneur de l'OSM

Pour le compositeur, Montréal déroule cette semaine le tapis rouge. Le consulat polonais organisait une réception en son honneur hier après-midi et l'Orchestre symphonique de Montréal est entre ses mains jusqu'à mercredi, jour où il dirigera son propre *Requiem polonais* à la Basilique Notre-Dame.

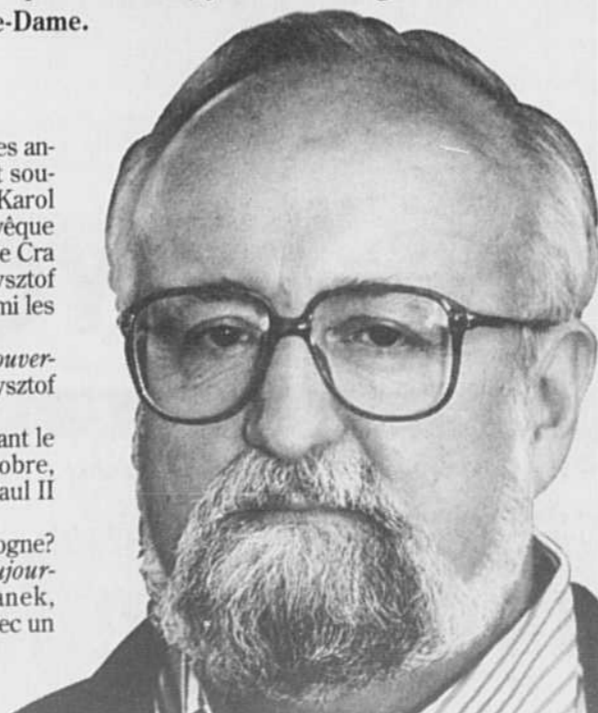
LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

J eune étudiant de musique à Cracovie dans les années 50, Krzysztof Penderecki fréquentait souvent le théâtre voisin où jouait un certain Karol Wojtyła. Bientôt, Karol Wojtyła deviendra évêque de Cracovie, puis archevêque. Était-ce l'air de Cracovie? Karol Wojtyła deviendra pape, Krzysztof Penderecki, l'un des compositeurs du XX<sup>e</sup> siècle parmi les plus prolifiques en musique religieuse.

«Jeune, Karol Wojtyła faisait preuve d'une grande ouverture envers l'avant-garde musicale», se souvient Krzysztof Penderecki.

Krzysztof Penderecki a déjà dirigé deux fois devant le pape et il est de nouveau invité au Vatican, en octobre, pour diriger entre autres *Te Deum*, dédié à Jean-Paul II lui-même.

Quel est le statut de Krzysztof Penderecki en Pologne? «Il est certainement le compositeur le plus connu aujourd'hui là-bas», soutient le violoniste Jerzy Kaplanek, membre du quatuor Penderecki à l'affiche ce soir avec un concert au Centre Pierre-Péladeau.



VOIR PAGE A 8: PENDERECKI

LES ACTUALITÉS

Grande bibliothèque: appuis de taille au Palais du commerce

■ À lire, page A 3



## La STCUM ouvrira ses portes aux handicapés

Les fauteuils roulants seront bientôt acceptés dans les nouveaux autobus à plancher bas

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Les nouveaux autobus à plancher bas de la STCUM prendront à leur bord des passagers en fauteuil roulant d'ici la mi-mai, mais à certaines conditions...

Jacques Fortin, directeur général de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), a confirmé que ce projet complexe n'avait pas été abandonné, bien au contraire. M. Fortin veut d'abord régler les problèmes d'aménagement intérieur du plancher bas à la satisfaction de la clientèle habituelle. Après quoi, il se penchera sur le cas du fauteuil roulant.

Les autobus à plancher surbaissé sont munis d'une rampe mobile qui permet, en théorie, à un passager en fauteuil roulant de monter à bord. Une fois relevé, le strapontin situé près de la porte libère l'espace pour accueillir un seul handicapé. Mais, sur le territoire de l'île de Montréal, aucun individu en fauteuil roulant n'a obtenu droit de cité dans les véhicules du fabricant NovaBus à ce jour. Des téméraires ont bien voulu y accéder spontanément, mais les chauffeurs leur ont systématiquement refusé l'accès.

Les porte-parole des organismes de défense des handicapés en sont même venus à perdre espoir. «J'ai l'impression qu'ils [NovaBus et la STCUM] n'ont jamais cru à ça. C'était pour l'image, les médias», croit Raymond Desjardins, directeur général de l'Alliance des regroupements de usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ).

«On se demande si, un jour, les fauteuils roulants y auront accès», lance pour sa part Ginette Desmarais, responsable

VOIR PAGE A 8: STCUM

## Identité cachée

Débat oral d'une trentaine d'écrivains sur l'écriture, l'identité et la culture

Cette fin de semaine, dans la campagne encore froide des Laurentides, quelques dizaines d'écrivains d'ici et d'ailleurs ont tenté d'atteindre dans les débats la hauteur des sommets qui les entouraient. Dans un monde où l'écriture paraît effacée par le vacarme de l'électronique, où les frontières se redessinent, quelle niche échoit à l'écrivain?

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
LE DEVOIR

La scène avait ce petit quelque chose d'irréel: assis bien sagement dans une salle de conférence, autour d'un parfait carré, à l'abri de — presque — toutes les oreilles indiscrettes, une trentaine d'écrivains se payaient le luxe d'un débat oral, eux que l'on associe surtout à de grandes envolées sur papier.

Dans le cadre de la 26<sup>e</sup> Rencontre québécoise internationale des écrivains, orchestrée par l'Académie des lettres du Québec, des auteurs du Québec mais venus aussi du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, la Suède, le Danemark, la Guadeloupe, la Martinique, la France, l'Italie, Haïti, la Belgique et la Suisse ont entremêlé, l'espace de quelques jours, la portée de leurs réflexions.

«Ne s'agit-il pas d'une exploration faite à partir de voix multiples venues d'horizons différents?» lançait en début de

VOIR PAGE A 8: ÉCRITURE

## • LES ACTUALITÉS •

Entrevue avec Pierre Lampron, président de la Société de développement des entreprises culturelles

# La SODEC-Financière verra le jour en mai

Des projets culturels québécois à rayonnement international pourront recevoir bientôt un coup de pouce financier grâce à la création prochaine de la SODEC-Financière, une société de capital de risque alimentée de deniers publics et privés.

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
LE DEVOIR

L'annonce n'est pas passée inaperçue lors du discours du budget, mardi dernier. Le ministre des Finances, Bernard Landry, y dévoilait «l'élargissement du rôle de la SODEC» (Société de développement des entreprises culturelles, instance régie par le ministre de la Culture et des Communications), et pour ce faire, l'octroi de 20 millions de dollars supplémentaires permettant la création d'une «filiale dont l'actionnariat sera ouvert au secteur privé».

Lors d'un entretien accordé au *Devoir*, la semaine dernière, le président de la SODEC, Pierre Lampron, a expliqué que la nouvelle société, qui est en formation depuis deux ans déjà, sera vraisemblablement en fon-

ction à la fin du mois de mai, moment où l'on connaîtra le nom des partenaires intéressés (des institutions financières, semble-t-il) et la valeur totale du capital disponible (plus de vingt millions, la somme déjà versée par le gouvernement du Québec).

Avec la création de cette société qui investira dans les entreprises culturelles québécoises promises à un rayonnement international, la SODEC souhaite agir sur deux créneaux particuliers: d'abord offrir du financement aux productions télévisuelles et cinématographiques dont le marché est international, un créneau principalement occupé par des sociétés américaines; et puis investir dans «l'équité de projets», une façon de soutenir des spectacles à grand déploiement, des carrières d'artiste, des comédies musicales, des produits de cirque, par

exemple, tous destinés à la scène internationale.

«Personne ne fait ça au Québec actuellement», explique M. Lampron, qui doit conclure les ententes au cours du mois prochain. La plupart des développements internationaux qui sont issus du Québec sont possibles soit grâce à des capitaux étrangers ou encore la participation de sociétés étrangères. Notre objectif est d'intervenir auprès d'investisseurs québécois et de leur offrir les outils et l'expertise nécessaire pour occuper ce champ particulier.

Déjà, des «discussions très avancées» avec des institutions financières «très intéressées» permettent au président de la SODEC de croire à la viabilité du projet. Et de rêver au rendement possible: «Si je regarde les volumes d'affaires, je crois bien que dans un horizon de trois ans, la SODEC-Financière sera sur une base de capitalisation de trente millions de dollars, et permet-

tra un rendement supérieur à 15 % compte tenu des risques inhérents aux investissements. Un catalogue bien construit devrait nous donner des rendements de 20 ou peut-être 30 % au fil des ans.»

Car il s'agit ici de trouver la future Céline ou le Cirque du Soleil en gestation, et d'y voir les possibilités de développement dans des marchés tels que New York, Los Angeles ou encore Paris. La sélection des projets — tous québécois, cela va de soi — s'effectuera strictement sur une base d'affaires, «sans appréciation des contenus nécessaires».

«La capacité créatrice d'expression est exceptionnelle au Québec et nous avons traditionnellement mis peu d'argent, d'efforts et d'analyse de risques sur l'exploitation de cette création sur le marché étranger, poursuit M. Lampron. Voilà le pari que nous faisons.»

La SODEC, dont le rôle est de soutenir la production, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois,

appuie déjà financièrement des entreprises en effectuant des prêts ou des garanties de prêt (35 millions de prêts en circulation actuellement). Elle a déjà versé cinq millions dans le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC), également société de capital de risque spécialisée dans le secteur culturel, et dont l'action sera complémentaire à la SODEC-Financière.

Dans son tout dernier rapport d'activités, Pierre Lampron écrivait: «Même si la production, la diffusion et la distribution de [produits culturels] génèrent des revenus importants et un nombre impressionnant d'emplois diversifiés, nous constatons encore fréquemment que cet apport n'est pas suffisamment pris en compte.» Une prise de conscience possible dans la mesure où les gouvernements et les institutions financières sont convaincus de l'importance de placer la culture à l'agenda financier. «Il est de la mission de la SODEC, poursuit M. Lampron, de faire ce travail de promotion auprès des décideurs et des investisseurs.»



Pierre Lampron

## Bilinguisme: mieux vaut tard que jamais

Ottawa (PC) — Les hauts fonctionnaires fédéraux devront s'y mettre une fois pour toutes: le bilinguisme sera obligatoire dans la fonction publique supérieure d'ici l'an 2001. Ou 2003. Ou 2005...

Le gouvernement fédéral entend bien rattraper le temps perdu: ses 3300 hauts fonctionnaires, dont 40 % ne maîtrisent pas le français, devront tous être

bilingues d'ici 2001, sans quoi ils pourraient être congédiés. Des mécanismes supplémentaires sont cependant prévus pour éviter de laisser partir des éléments de qualité. Cette initiative du gouvernement fédéral survient au moment où Ottawa constate que sa promesse de 1988 n'a pas été tenue. Le fédéral s'était alors engagé à ce que les hauts fonctionnaires fédéraux soient tous bilingues

le 1<sup>er</sup> avril 1998. Aujourd'hui, 40 % des hauts fonctionnaires ne satisfont toujours pas aux exigences.

Le Conseil du Trésor devrait donc annoncer le mois prochain à ses hauts fonctionnaires la nouvelle date-butoir. Mais plusieurs accommodements sont prévus. Ainsi, les recrues qui seront embauchées pour occuper des postes où la connaissance du français n'est pas «essentielle» jouiront d'un dé-

lai supplémentaire de deux ans pour satisfaire aux exigences linguistiques. On estime à 40 % le nombre de postes où la connaissance du français n'est pas jugée «essentielle».

De plus, les hauts fonctionnaires qui ne sont pas encore bilingues en 2001 bénéficieront d'un autre délai de deux ans pour apprendre la langue, avant que le fédéral ne les congédie.

### COLLOQUES ET CONFÉRENCES

#### RÉFLEXION ENTRE L'ART ET L'INDUSTRIE CESAM

Du 6 au 9 avril  
Suzie Garon : (514) 848-7177

Signataire de la Charte de Souillac, Don Foresta animera une rencontre échange sur trois jours autour des thèmes : Industrie des télécommunications : construire le nouvel espace; Financement : investir dans un nouvel espace et Secteur public : développer le nouvel espace. Les groupes sont limités à 17 participants. Hâtez-vous!

#### LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS ET SON ACTION

Ligue Montréal  
Le 7 avril

Marie-Ève Hébert : (514) 849-7717

André Paradis anime cette session de formation et examine avec nous le rôle de la Ligue, les fondements de son action, les diverses phases de son histoire, la nature de son intervention et ses positions de base pour aborder les enjeux actuels de droits et libertés à laquelle la société doit faire face. La présentation sera suivie d'une discussion.

#### L'HISTOIRE ILLUSTRÉE DE L'UNIVERS

Auditorium Saint-Albert-le-Grand  
Le 8 avril

Information : (514) 332-4126

Deuxième partie d'une explication entamée la semaine passée, Hubert Reeves, nous offrira à nouveau son inlassable explication de l'univers. Notre univers. Le mien, le vôtre. Celui qui, quoiqu'en perpétuel changement, se raréfie et se refroidit au cours des âges. En même temps, la matière dont il se compose atteint des niveaux de plus en plus élevés de complexité, dont la vie fait partie. Vous en avez assez de El Niño? Voyez plus grand. Plus loin.

#### CLIVAGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS : LE DÉFI DU QUÉBEC DE DEMAIN

Complexe Papineau-Lévesque  
Le 8 avril

Danielle Naud : (514) 521-7751

Il s'agit d'une table ronde organisée par les intellectuels pour la souveraineté (IPSO), animée par Anne-Michèle Meggs, avec Giuliano D'Andrea, Nathalie Lavoie, Michel Paillé et Pierre Serré, à l'occasion du lancement du livre *Le Pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*.

#### ÉDUCATION ET DÉCENTRALISATION EN COLOMBIE

Université Mc Gill  
Le 8 avril

Information : (514) 398-3507

Les pratiques des politiciens et des institutions rendent caduque la décentralisation et font de la réforme un moyen terme entre le désengagement national et un gain d'autonomie fictif en régions. Le récent processus de décentralisation cherchait plutôt à établir avec force l'équité, les pratiques démocratiques et la qualité de l'enseignement. La politologue Margarita Lopez explique.

#### LA DÉMOCRATIE : UNE FUMISTERIE?

Collège Édouard-Montpetit  
15 avril

Jacques Provost : (514) 679-2630

Le journaliste Laurent Laplante s'interroge avec nous et se demande si la démocratie est toujours approximative, en analyse le contenu républicain, tente de mettre au jour les mensonges du discours démocratique, réfléchit sur la déclaration de Churchill et laisse même le temps au public de poser des questions.

#### LES PONTS DE PARIS : HISTOIRE ET PETITES HISTOIRES AU FIL DES TEMPS

Auditorium Saint-Albert-le-Grand  
Le 15 avril

ACTXG : (514) 332-4126

Simple pont de bois sur pilotis à l'époque romaine, puis juchés sur des piles de bois ou de pierres, les ponts de Paris ont été construits de maisons jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Marie-Claude Deprez-Masson explique qu'ainsi transformés en rues que les crues et les débâcles de glace jetaient à bas, à moins qu'un incendie ne les ravage, ils sont liés à l'histoire de la ville, nœuds de communications depuis l'époque gauloise.

#### DEUX CONFÉRENCES SUR LA SOCIOLOGIE ET LA SOCIÉTÉ ALLEMANDES

INRS - Culture et Société  
Les 15 et 29 avril

Monique Provost : (514) 841-4001

Franz Schultheis, dans une série de trois conférences, nous entretiendra de : «Communauté contre Société: du mythe du nivellement de la structure sociale vers celui de l'individualisation des représentations et des pratiques culturelles» et de «Subsidiarité contre Étatisme : du paternalisme d'État et du caractère autoritaire vers une société sans pères dans l'Allemagne d'après-guerre».

Isabelle Quentin :  
iqentin@sim.gc.ca

# Toute la ville en parle!

Vente  
ÉTIQUETTES  
ROUGES  
4,8%<sup>+</sup>

financement à l'achat  
jusqu'à 60 mois,  
sur tous les modèles.



TOYOTA



Corolla  
229\$  
par mois/  
location 48 mois\*  
0\$ COMPTANT

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	229\$
850\$	209\$
1 600\$	191\$

Transport et préparation inclus

- Moteur 120 ch, 16 soupapes
- Coussins gonflables
- Radiocassette AM/FM
- Et bien plus...

CRÉDIT TOYOTA

Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. \*Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 mai 1998. Premier versement de 263,74\$ et dépôt de garantie de 275\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km. Frais de 7¢/km excédentaire. \*\*Taxes en sus ou échange équivalent. †Programme de financement à l'achat de 4,8% sur tous les modèles 1998 en inventaire. Terceil, Paseo, Corolla, Camry, Celica, Avalon, Sienna (modèles CE seulement), RAV4, 4Runner, Tacoma et T-100. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

Le service de qualité Toyota

BOUCHERVILLE

Toyota Dixiel

655-2350

692-1200

BROSSARD

Toyota Gatineau

445-0577

CANDIAC

Candiac Toyota

659-6511

CHAMBLY

Chambly Toyota

658-4334

CHÂTEAUGUAY

Châteauguay Toyota

692-1200

GATINEAU

Toyota Gatineau

568-0066

HULL

Villa Toyota

778-0077

ÎLE PERROT

Île Perrot Toyota

453-2510

JOLIETTE

Joliette Toyota

759-3449

LACHINE

Sprell Lexus Toyota

634-7171

LACHUTE

Lachute Toyota

562-6662

LAVAL

Chomadey Toyota

687-2634

LAVAL

Vimont Lexus Toyota

668-2710

LONGUEUIL

Longueuil Toyota

674-7474

MONT-LAURIER

Clauto Auto

623-3511

MONTREAL

Alix Toyota

376-9191

MONTREAL

Chassé Toyota

527-3411

MONTREAL

Houle Toyota

351-5010

MONTREAL

Lexus Toyota Gabriel

748-7177

MONTREAL

Toyota Centre-Ville

935-6354

MONTREAL

Toyota Pie IX

329-9909

POINTE-CLAIRE

Fairview Toyota

694-1510

REPENTIGNY

Repentigny Toyota

581-3540

ST-ESTACHE

Toyota St-Eustache

473-1872

ST-HYACINTHE

Angers Toyota

774-9191

ST-JEAN

Déry Toyota

359-9000

ST-JEROME

Toyota St-Jérôme

438-1255

ST-LEONARD

St-Léonard Toyota

252-1373

STE-AGATHE

Toyota A

Ste-Agathe

326-1044

STE-THERESE

Bianville Toyota

435-3685

SHAWINIGAN

Maurice Toyota

539-8393

SOREL

Automobile

Pierre Lefebvre

742-4596

TERREBONNE

G. Couillard

Automobiles

373-9850

471-4117

THURSO

Anger & Frères

985-2218

TOURNAI

Woodard Toyota

761-3444

TRIOIS-RIVIERES

Trois-Rivières Toyota

374-5323

VALLEYFIELD

G. Couillard

Automobiles

373-9850

VERDUN

Woodard Toyota

761-3444

www.toyota.ca

## • LES ACTUALITÉS •

Début des audiences publiques sur la localisation de la Grande Bibliothèque

# Le Palais du commerce a le vent en poupe

Le site est appuyé par de nombreux organismes

Les partisans du site du Palais du commerce pour la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) fourbissent leurs armes alors que commencent aujourd'hui même à Montréal des audiences publiques de quatre jours sur la future localisation de ce projet.

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Une étude de la Société immobilière du Québec (SIQ) pour le compte du conseil provisoire de la future GBQ privilégie le site «Balmoral», un quadrilatère tout juste situé à l'ouest du Musée d'art contemporain et de la Place des Arts, mais les organismes de l'est de Montréal n'ont absolument pas l'intention de laisser ce point de vue faire son chemin au Conseil des ministres, qui devra un jour trancher la question.

Hier une coalition d'organismes réunis autour de la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal a fait part des appuis recueillis pour le site du Palais du commerce.

Ce site est évidemment appuyé par une flopée d'organismes de l'est de la ville (ACEF, CLSC des Faubourgs, Maison de la culture Frontenac, etc.), mais surtout par l'UQAM (direction et syndicats compris), par le Cégep du Vieux-Montréal, par la CSN, par la FTQ, par le regroupement de députés péquistes montréalais représentés par

André Boulerice, par le chef du Bloc québécois et député du coin Gilles Duceppe, par les conseillers municipaux Martin Lemay et Samy Forcillo, et par la Chambre de commerce de l'est de Montréal présidée par Pierre Bibeau.

Le comédien Serge Turgeon, qui est lié à la CIDEC Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal, porte également le dossier.

### Arguments

À l'occasion des audiences publiques qui débuteront aujourd'hui à la Bibliothèque nationale tous ces intervenants viendront répéter à la ministre Louise Beaudoin les arguments déjà entendus en faveur du site du Palais du commerce mais le directeur général du Cégep du Vieux-Montréal, Alain L'Allier, insiste sur ce qui devrait être selon lui le principal critère de sélection, l'accessibilité.

L'accès direct du Palais du commerce à la station de métro Berri-UQAM, la deuxième station du réseau en termes de fréquentation (après McGill), apparaît donc incontournable. Le projet du Palais du commerce devrait donc prévoir un lien direct entre la station et la bibliothèque, avec une possibilité de créer une «vitrine» dans le métro même.

Les partisans de cet emplacement sont peu impressionnés par les avantages en matière de stationnement mis en avant par la SIQ pour promouvoir le site adjacent à la Place des Arts.

On rappelle que le nouveau complexe cinématographique du Quartier Latin vient d'ouvrir ses portes sans que les promoteurs n'aient demandé de nouvelles places de stationnement malgré la création de plus de 2000

places de cinéma. On rappelle qu'il est important d'encourager le transport en commun. On rappelle qu'il existe un grand stationnement à côté du Palais du commerce. Et on fait valoir comme atout supplémentaire la présence de la piste cyclable tout juste à côté du site, pour un projet qui attirerait bon nombre de jeunes et d'étudiants habitués à se déplacer en vélo.

La coalition rappelle également la présence de plusieurs organismes culturels majeurs dans les environs (UQAM, Cinéma-thèque québécoise, ONF, etc.).

André Boulerice lance également l'idée de relier par une sorte de corridor le site du Palais du commerce à l'actuelle Bibliothèque nationale rue Saint-Denis, qui pourrait devenir un lieu de consultation des livres anciens, propose-t-il.

## Démission de Monique Simard

JOCELYNE RICHER  
PRESSE CANADIENNE

La députée de la circonscription de La Prairie à l'Assemblée nationale, Monique Simard, quitte la vie politique. La députée, qui a connu ces dernières années bien des déboires avec la justice, a annoncé la nouvelle hier, dans un communiqué laconique, refusant d'accorder toute entrevue pour expliquer son geste.

Le communiqué, transmis hier en début de soirée, dit simplement que «sans préjuger des décisions juridiques à venir, elle démissionne de son siège de députée le 1er mai prochain et elle ne sollicitera pas un autre mandat».

«Cette décision n'appartient et je l'ai prise, sereinement, en toute connaissance de cause», écrit Mme Simard, sans expliquer les motifs qui la poussent à démissionner, ni dire pourquoi elle choisit de le faire à ce moment précis.

Elle indique aussi que le premier ministre Lucien Bouchard a été informé de sa décision il y a quelques jours. Il n'a pas été possible de contacter son attaché politique, Serge Geofrion, ni d'obtenir plus d'explications de la part de Mme Simard. A son domicile, la personne au bout du fil s'est contentée de dire que Mme Simard était partie pour quelques jours en dehors de la ville.

Ex-vice-présidente de la CSN, Monique Simard était une candidate vedette du Parti québécois lors du scrutin de septembre 1994. Elle portait les couleurs du parti dans Bertrand, une circonscription du nord de Montréal, où elle a été battue de justesse par le libéral Robert Thérien. Par la suite, cependant, l'élection avait été annulée, M. Thérien n'habitant pas dans la circonscription au moment du scrutin.

Mme Simard s'était finalement fait élire dans une circonscription plus sûre pour le PQ, La Prairie, sur la rive-sud de Montréal, lors d'une élection partielle tenue en février 1996.

Mais les problèmes de Mme Simard n'étaient pas pour autant terminés. En avril 1996, le Directeur général des élections en venait à la conclusion qu'elle avait voté illégalement aux élections municipales d'Outremont. En septembre 1997, le juge François Doyon, de la Cour du Québec, confirmait cette conclusion, la reconnaissant coupable d'avoir voté illégalement à l'élection municipale d'Outremont, le 5 novembre 1995, alors qu'elle n'avait pas la qualité d'électeur, n'y résidant que depuis peu de temps.

Pourtant, le 25 septembre 1996, elle avait été acquittée de l'accusation de s'être inscrite illégalement sur la liste électorale lors du recensement.

Mais le fait de s'inscrire sur une liste électorale et d'exercer son droit de vote sont deux choses distinctes, aux yeux de la loi.

Mme Simard avait tout de suite réagi en disant qu'elle en appelait du verdict de culpabilité, tout en poursuivant sa réflexion sur son avenir politique.

Fin octobre 1997, elle déclarait qu'elle songeait sérieusement à démissionner, jugeant qu'elle pouvait difficilement, dans les circonstances, jouer pleinement son rôle de députée. «Je ne suis pas du tout le genre de personne à m'accrocher à un poste», avait-elle dit, alors.

### Journée mondiale de la santé

## Campagne pour une maternité sans risque

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Tous souhaitent faire rimer grossesse avec bonheur imminent! Pourtant, lorsque l'enfant paraît... près de 600 000 femmes perdent la vie chaque année dans le monde, rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et près de 50 millions de femmes éprouvent chaque année des complications entraînant des maladies ou des infirmités post-partum.

«Bien que la grossesse ne soit pas une maladie, dans un grand nombre de pays en développement, chaque grossesse est un voyage vers l'inconnu dont trop de femmes ne reviennent jamais.» Ces femmes ne disposent pas, en fait, de soins spéciaux auxquels la plupart des femmes enceintes s'attendent en cours de grossesse ou à l'accouchement, dans les pays développés où seulement 27 femmes décèdent par 100 000 naissances vivantes; c'est 18 fois moins que dans l'ensemble des pays en développement (PVD), qui déplorait 480 mortalités maternelles par 100 000 naissances vivantes.

L'écart peut être abyssal: en Éthiopie, une femme sur neuf meurt des suites d'une grossesse; en Suisse, une sur 8700. Et au Kenya, 10 000 adolescentes abandonnent leurs études chaque année du fait d'une grossesse.

La Journée mondiale de la santé (7 avril) a cette année pour thème la «Maternité sans risque, Safe Motherhood». C'est à Washington que l'OMS, la Banque mondiale, l'UNICEF et d'autres agences internationales tentent aujourd'hui de concocter les incitatifs propres à réduire de 50 %, d'ici l'an 2000, l'hécatombe qui touche, de façon non irrémédiable, les femmes des PVD. Cinq causes principales expliquent 75 % de ces mortalités maternelles: hémorragies graves, infection, avortement dans des conditions risquées, éclampsie et complications (arrêt de progression du travail).

L'appel que ces agences s'apprêtent à lancer à l'unisson tient en quatre volets: les organismes voués à l'aide internationale doivent financer davantage de programmes favorisant les soins maternels comme partie intégrante des services de la santé de reproduction; les gouvernements des PVD doivent réduire la mortalité et la morbidité maternelles en adoptant des programmes d'éducation, de nutrition et de santé destinés tant aux mères qu'aux nourrissons; aux entreprises, on demande d'encourager gouvernements et organismes privés des pays où elles investissent à appuyer les projets visant à une maternité sans risque pour toutes, et à en faire part à leurs employés et clients. Ultime volet de cette stratégie: partout, femmes, hommes et membres de la famille doivent exiger et obtenir des soins obstétricaux et prénataux de qualité.

Les grandes lignes de cette campagne furent arrêtées en octobre dernier à Colombo (Sri Lanka), où l'on a fait le point sur les recherches et les actions entreprises depuis 1987 en vue d'atteindre dans les faits cette «maternité sans risque», si seulement on adoptait des programmes de base pouvant coûter aussi peu que 2 \$ par capita, selon la Banque mondiale. La Banque mondiale, de concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a déjà financé des études qui, pour le Vietnam et le Ghana, ont confirmé l'importance de la formation de sages-femmes, ou qui, pour l'Équateur, ont mené à la réduction de césariennes non nécessaires (on cherche désormais plus systématiquement l'avis de médecins).

### Pas de formation

Dans le monde, déplore l'OMS, quelque 60 millions d'accouchements surviennent chaque année alors que la mère reçoit l'aide d'une personne de sa famille ou d'une sage-femme n'ayant pas reçu de formation, ou se retrouve seule à la limite. Et l'on estime qu'entre huit et 30 millions de grossesses seraient dues à un «échec contraceptif», selon les termes utilisés dans les documents de l'OMS.

L'objectif d'une maternité sans risque est une question de droit de la personne et de justice sociale, estime l'OMS, qui énumère des «obstacles multiples» qui font parfois douter qu'on atteigne: accès limité à l'information, aux idées nouvelles et au choix (conséquence: les femmes ne savent pas reconnaître le danger qui approche ou se résignent à la souffrance); situation de femmes soumises à la décision du mari ou des proches qui insistent pour que l'accouchement se fasse à domicile (la femme n'a alors pas la faculté de décider du type de soins auquel elle aspire); mauvaise qualité des relations avec les soignants perçus comme condescendants ou arrogants. D'où l'insistance que mettent les conseillers de l'OMS à plaider pour que l'on dote les femmes «des moyens d'agir» face à ce moment de vie privilégié qu'est la grossesse, étape qu'il importe de rendre la plus sûre possible. Présentement, une femme sur 48 dans les PVD est exposée à la mort pouvant venir d'une grossesse — chaque minute, une femme de ces PVD meurt d'une maternité à risque. Le risque de mort dû à une grossesse ou à un accouchement est minime dans les pays nantis: un sur 1800. Cette inégalité criante sera en partie vaincue lorsque les décideurs de partout auront compris l'importance d'investir dans l'éducation et la santé des filles, de sorte que les grossesses précoces et non désirées soient moins nombreuses.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Maisons à vendre dans la région de Sorel: la crue de la plupart des cours d'eau du Québec a régressé.

### Afin d'abaisser le niveau du lac Ontario

## Cornwall ouvre ses vannes

PRESSE CANADIENNE

La Commission internationale mixte Canada-États-Unis sur les Grands lacs a décidé hier d'ouvrir les vannes du barrage de Cornwall, pour abaisser le niveau du lac Ontario, sans qu'il y ait de risque de nouvelles inondations. L'ouverture des vannes devait avoir lieu en début de soirée, hier.

Le débit devait donc ainsi augmenter de 400 mètres cubes par seconde, ce qui est une augmentation de moins de 10 % du débit du fleuve Saint-Laurent. Le débit d'eau en provenance du lac Ontario passera donc de 4700 mètres cubes par seconde à 5100 mètres cubes par seconde.

Cette mesure va permettre de faire baisser le niveau du lac Ontario qui atteignait hier après-midi son seuil critique. On réévaluera la situation aujourd'hui pour voir s'il y a lieu d'ouvrir davantage les vannes du barrage.

«Les effets de cette décision sur le niveau du fleuve Saint-Laurent seront surveillés de très près afin que le débit ne fasse pas dépasser les niveaux de référence au lac Saint-Louis, au port de Montréal de même qu'au lac Saint-Pierre. Ces niveaux de référence assurent qu'il n'y aura pas d'inondation majeure», affirme la Sécurité civile dans un communiqué.

Pendant ce temps, dans les différentes régions de l'Est ontarien et du Québec frappées par les inondations depuis plusieurs jours, la situation revenait graduellement à la normale.

La Sécurité civile notait hier que la crue de la plupart des cours d'eau au Québec avait régressé. C'était le cas du lac Saint-Pierre notamment, où des centaines de riverains ont dû évacuer leur demeure. Dès aujourd'hui, le lac Saint-Pierre devrait cependant avoir retrouvé son niveau normal.

Seules les rivières Richelieu et des Outaouais étaient encore sous surveillance. Mais dans les deux cas, la situation n'était pas jugée inquiétante.

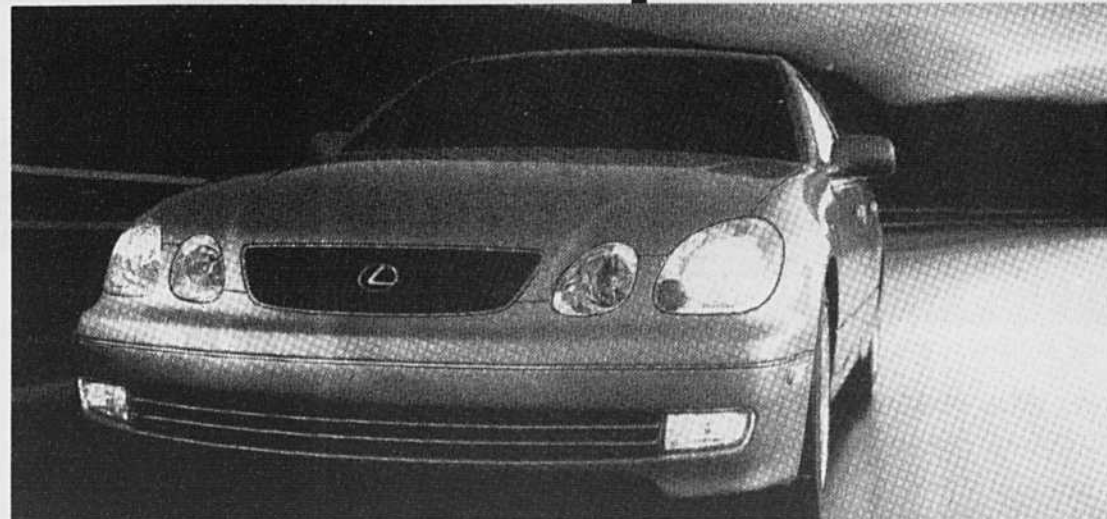
L'absence de précipitations et les températures plus froides ont permis à plusieurs cours d'eau de se stabiliser et même de se résorber, dans les

secteurs inondés. Les prévisions météorologiques pour les jours qui viennent sont d'ailleurs favorables, a expliqué hier la Sécurité civile, aucune précipitation n'étant prévue au cours des prochains jours.

Cependant, on compte toujours au total près de 4124 résidences inondées ou isolées, et 3100 personnes de 141 municipalités ont dû quitter leur demeure. De nombreuses personnes devaient normalement pouvoir retourner chez elles hier soir.

A Laval, quelque 525 résidences ont été inondées hier par la crue des rivières des Mille-Îles et Des Prairies. Par contre, seulement une cinquantaine d'entre elles ont dû être évacuées. Selon la police de Laval, 79 segments de rues ont été envahis par l'eau. De plus, à Noyan, en Montérégie, une centaine de résidences ont été évacuées hier.

## Notre seul compromis... c'est le prix!



La toute nouvelle  
GS 300 '98

648\$/mois  
location  
24 mois

Transport et préparation inclus 0\$ comptant disponible

Intérieur des plus luxueux, une technologie des plus avancées, moteur v6 de 225 chevaux, dispositif de contrôle du dérapage et beaucoup plus.

La toute nouvelle  
GS 400 '98

798\$/mois  
location  
24 mois

Transport et préparation inclus 0\$ comptant disponible

Intérieur des plus luxueux, une technologie des plus avancées, moteur v8 de 300 chevaux, transmission automatique à 5 rapports à commande électronique intelligente et beaucoup plus.

PRENEZ AVANTAGE DES PRIVILÈGES OFFERTS PAR SPINELLI LEXUS

Essai routier «Porte à Porte»  
Service de chauffeur ou prêt d'un véhicule de courtoisie lors de votre service.

\*Programme de location sans aucun comptant disponible. Acompte ou échange équivalent de 7 900\$ pour la GS 300 et la GS 400. Limite de 36 000km, frais de 0.10\$ du km excédentaire. Valeur résiduelle garantie de 43 252\$ pour la GS 300 et 49 357\$ pour la GS 400. Taxes en sus.

SPINELLI  
LEXUS

LEXUS  
Le plaisir de la perfection

561, boul. St. Joseph  
Lachine  
634-7171  
1(800)352-6111

www.spinelliauto.com

Lancement demain le 7 avril à 18 heures  
au 1412, rue Sainte-Élisabeth, Montréal  
(514) 286-4302  
du livre-choc

### Pour une question de vies ou de morts

Listes d'attente-urgences :

Quoi-savoir  
Quoi-faire

du

Docteur Jacques Chaoulli

144 pages, 15 \$

Siège social :  
GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet,  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone : (514) 842-3481  
Télécopieur : (514) 842-4923  
Adresse Internet :  
http://www.guerin-editeur.qc.ca



### Colloque

Institut d'administration  
publique du Grand Montréal  
Groupe régional de l'IAPC

L'impact  
des nouvelles  
technologies  
de l'information  
sur les services  
à la clientèle

DES SOURIS  
ET DES HOMMES

et le rôle des  
gestionnaires

Lieu: Hôtel Complexe Desjardins  
Date: Jeudi 23 avril 1998  
Membre: 125\$  
Non-membre: 235\$  
S'inscrire auprès de:  
École nationale d'administration publique  
a/s de Manon Dussault  
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 3100  
Montréal (Québec) H2L 4Z1  
Téléphone: (514) 522-3641  
Télécopie: (514) 522-8222

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU
QUÉBEC, NO. 500-07-061404-971-
DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE
VENTE - ASTORINO SANDY, Partie
demanderesse -vs- ANDRÉ TREMBLAY,
Partie défenderesse. Le 16ème jour de
avril 1998 à 10h00, au 901, 19E
AVENUE, MONTRÉAL, district de
Montréal, seront vendus par autorité de
Justice les biens et effet de ANDRÉ
TREMBLAY, saisis en cette cause,
consistant en: 1 Véhicule automobile de
marque Hyundai modèle Sonata; 1
système de son comprenant
amplificateur, compact disc, cassette et
acc. Conditions: ARGENT COMPTANT
et/ou CHEQUE VISE. Information:
MICHEL DI FIORE, huissier du district de
Montréal, Macera & Associés,
HUISSIERS - 514-848-0979 - Fax: 848-
7016, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-
de-chaussée, Montréal, Québec H2Y
1K9

Leftakis huissier du district de Longueuil,
GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-
Dame, bureau 102, Saint-Lambert,
Québec J4P 2K7. Tél: (514) 465-4650

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
MUNICIPALE DE CANDIAC, NO. 97-
003703, Ville de Candiac, Partie
demanderesse -vs- André Séguin, Partie
défenderesse. Le 17ème jour de avril
1998 à 10h00, au 9, Cr. de L'Oselle,
App. 5, St-Constant, Qc, district de
Longueuil seront vendus par autorité de
Justice les biens et effets de André
Séguin, saisis en cette cause, consistant
en: 1 ordinateur comprenant 1 écran
Orchestra Trumpet, 2 haut-parleurs Pro
3000, 1 clavier, 1 souris, 1 boîte Futura
avec CD-Rom, 1 imprimante Canon BJC
4100 et acc., 1 bureau travail sur
roulettes, mélanges noir et gris et acc., 1
télévision Toshiba 12" App. blanche et
acc., 1 radio combiné, 2 haut-parleurs et
acc., 1 micro-ondes Sanyo blanc et noir
et acc., 1 télévision Sanyo 26" App. et
acc., 1 vidéo VHS JVC et acc., 1 unité
murale mélamine brun et acc., 1
machine eau Water bar beige.

Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou
CHEQUE VISE. Information: John
Leftakis huissier du district de Longueuil,
GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-
Dame, bureau 102, Saint-Lambert,
Québec J4P 2K7. Tél: (514) 465-4650

Une copie DE LA REQUETE EN
RESILIATION DE BAIL ET EVICTION
DES LOCATAIRES, AVIS DE
DENONCIATION DES PIECES,
LISTE DE PIECES, AFFIDAVIT,
NOUVEL AVIS DE PRESENTATION
ET PIECES A été remise au greffe à
l'intention de JEAN-MARIE
HURTIBISE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 02 avril 1998
RITA CADIEU
GREFFIER ADJOINT

Hydro Québec
APPELS D'OFFRES
ET SOUMISSIONS
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent
obtenir de l'information sur les appels d'offres
ouverts et le résultat d'ouverture des plis
d'Hydro-Québec en composant un des numéros
de téléphone suivants:
Montréal et les environs : 840-4903
Extérieur : 1-800-324-1759

VILLE DE
RICHMOND
QUE. JOB 240
APPEL D'OFFRES
Propriétaire: Ville de Richmond
745 rue Gouin
Richmond (Québec)
JOB 240
Objet: Aréna - Modification au système de
réfrigération et réflexion de la dalle
La Ville de Richmond demande des soumissions pour
les travaux décrits ci-dessus. Elles devront être
présentées dans l'enveloppe fournie à cette fin et le soumission-
naire devra y être clairement identifié.
Les plans et cahiers des charges ainsi que la formule de
soumission pourront être obtenus au bureau de Groupe
Farley (1996) inc., ingénierie, situé au 1751 Richardson,
suite 3511, Montréal (Québec) H3K 1G6, tél.: (514) 931-
2000, sur remise en argent ou sous forme d'un chèque
visé fait à l'ordre de ladite firme, d'un montant de
cinquante dollars (50 \$) NON REMBOURSABLE.
Pour être considérée, toute soumission devra être
accompagnée de:
1° un cautionnement de soumission ou un chèque
visé en faveur de la Ville de Richmond au montant
de 25 000 \$ et valide pour une période de quatre-
vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumission-
s;
2° une lettre d'insertion de la part d'une compagnie
autorisée à se porter caution s'engageant à fournir
un cautionnement d'exécution équivalent à 50 %
du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de
paiement des gages, matériaux et main-d'oeuvre
équivalent à 50 % du montant du contrat.
Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville de
Richmond par M. Martin Lafleur, directeur général à
l'adresse indiquée ci-dessus, le ou avant le mercredi
22 avril 1998 à 17 h 00 pour être ouvertes publiquement
à même heure et au même endroit.
La Ville de Richmond ne s'engage à retenir ni la plus
basse ni aucune des soumissions reçues.
6 avril 1998
Martin Lafleur, directeur général
Ville de Richmond

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
PETITES CRÉANCES, NO. 500-32-
026535-973 - BREF D'EXÉCUTION, LE
GREFFIER POUR ET AU NOM DE DUC
DAO, Partie demanderesse -vs- DORIS
R. RENAUD, Partie défenderesse. Le
15ème jour de avril 1998 à 10h00, au
2200 Ward, St-Laurent district de
Montréal, seront vendus par autorité de
Justice les biens et effet de DORIS R.
RENAUD, saisis en cette cause,
consistant en: 1 ordinateur de marque
Goldstar, 1 télévision couleur 24 pouces,
1 système de son de marque Technics
et autres. Conditions: ARGENT
COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.
Information: MARTIN DUPUIS huissier
du district de Montréal, Macera &
Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 -
Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques
Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal,
Québec H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO. 500-22-
008953-971, Janson, Larente &
Cherrier, Partie demanderesse -vs-
Carole Jacques, Partie défenderesse. Le
16ème jour de avril 1998 à 10h00, au
5600, Mtlée St-Grégoire, Laprarie, Qc,
district de Longueuil seront vendus par
autorité de Justice les biens et effets de:
Carole Jacques, saisis en cette cause,
consistant en: 1 Cluster ring, one lady's
diamond ring made of 10k yellow and
white gold, size 6 3/4, set with one
center diamond 0.10ct and surrounded
by 18 diamonds totaling 0.65ct (app.
weight) LS-SI-1, Total weight: 6.56
grams, 1 appareil Akai 4000 DS MK-II
et acc., 1 télévision et acc., 1 chaise en
cuir noir et acc., 1 causeuse en tissu
beige et acc., 1 système de son genre
Karyoke comprenant 1 mixer amp,
Peavey, 2 haut-parleurs, 1 micro, 1
double cassette Technic et acc.
Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou
CHEQUE VISE. Information: John

Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou
CHEQUE VISE. Information: John
Leftakis huissier du district de Longueuil,
GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-
Dame, bureau 102, Saint-Lambert,
Québec J4P 2K7. Tél: (514) 465-4650

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No 500-12-241030-984
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT LE GREFFIER ADJOINT
CHRYSANTHY
CHRYSSANTHAKOPOULOS
Partie demanderesse
C.
COSTA KOULOGEORGIOU

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COSTA
KOULOGEORGIOU de comparaitre
au greffe de cette cour situé au 1 rue
Notre-Dame Est, salle 1.100 dans les
30 jours de la date de la publication
du présent avis dans LE DEVOIR,
ainsi qu'une requête pour mesures
provisaires présentable le 12 mai
1998 en salle 2.17 à 9:00.
Une copie de la déclaration et de la
requête a été remise au greffe à
l'intention de COSTA
KOULOGEORGIOU.
Lieu: Montréal
Date: 2 avril 1998
RITA CADIEU

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR
DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO. 500-22-
008953-971, Janson, Larente &
Cherrier, Partie demanderesse -vs-
Carole Jacques, Partie défenderesse. Le
16ème jour de avril 1998 à 10h00, au
5600, Mtlée St-Grégoire, Laprarie, Qc,
district de Longueuil seront vendus par
autorité de Justice les biens et effets de:
Carole Jacques, saisis en cette cause,
consistant en: 1 Cluster ring, one lady's
diamond ring made of 10k yellow and
white gold, size 6 3/4, set with one
center diamond 0.10ct and surrounded
by 18 diamonds totaling 0.65ct (app.
weight) LS-SI-1, Total weight: 6.56
grams, 1 appareil Akai 4000 DS MK-II
et acc., 1 télévision et acc., 1 chaise en
cuir noir et acc., 1 causeuse en tissu
beige et acc., 1 système de son genre
Karyoke comprenant 1 mixer amp,
Peavey, 2 haut-parleurs, 1 micro, 1
double cassette Technic et acc.
Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou
CHEQUE VISE. Information: John

CANADA
Province de Québec
N° de factir: 209700
District de: Montréal
N° de cour: 500-11-006793-982
AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Article 102(4) de la Loi
Dans l'affaire de la faillite de:
R.L. PROFIL
RENOVATION INC.
AVIS est par les présentes
donné que la faillite de: R.L.
PROFIL RENOVATION INC.,
compagnie légalement constituée
et opérant au 7671 Métropolitain
Est, dans la ville de Montréal, dans la province de
Québec, est survenue le
26° jour de mars 1998, et que
la première assemblée des
créanciers sera tenue le 14°
jour d'avril 1998, à 13 h 30, au
579A, Notre-Dame, bureau
203, Repentigny (Québec)
J6A 7L4.
Fait à REPENTIGNY, Québec,
ce 6 avril 1998.
PIERRE ROY &
ASSOCIÉS INC.
Syndic de faillites
579 A, rue Notre-Dame
Bureau 203
Repentigny (Québec) J6A 7L4
Local: (514) 654-1441
Ligne Mtl: (514) 990-9285
Télé: (514) 654-6280

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
ROBERT PAQUETTE,
demeurant au 2663, rue Dufour,
dans la ville de Ste-Julienne et dans la province de Québec,
J0K 2T0.
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 27° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 15° jour d'avril 1998,
à 10 h 30, au bureau du syndic situé au 2130, Route 125, Ste-
Julienne (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Robert Malo.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
ROBERT PAQUETTE,
demeurant au 2663, rue Dufour,
dans la ville de Ste-Julienne et dans la province de Québec,
J0K 2T0.
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 27° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 15° jour d'avril 1998,
à 10 h 30, au bureau du syndic situé au 2130, Route 125, Ste-
Julienne (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Robert Malo.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
ROBERT PAQUETTE,
demeurant au 2663, rue Dufour,
dans la ville de Ste-Julienne et dans la province de Québec,
J0K 2T0.
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 27° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 15° jour d'avril 1998,
à 10 h 30, au bureau du syndic situé au 2130, Route 125, Ste-
Julienne (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Robert Malo.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Ville de Montréal
Service du greffe
Usage conditionnel
Avis public est donné que le comité
exécutif de la Ville de Montréal, à sa
séance prévue pour le 22 avril 1998 à 14h,
sera saisi d'une demande d'autorisation
pour exercer un usage conditionnel
(restaurant) relativement au bâtiment sis
au 4216, rue de La Roche (S980383007).
L'autorisation permettrait l'occupation du
rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment
portant le numéro civique 4216, rue
de La Roche, à des fins de restaurant,
conformément aux dispositions du
règlement d'urbanisme (R.R.V.M. c. U-1).
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

Ville de Montréal
Service des travaux publics
Des soumissions seront reçues, avant
14h à la date indiquée ci-dessous, au
bureau R-106, Montréal (Québec),
H2Y 1C6, pour:
SOUSSION 8426
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 1 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 70 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8427
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 2 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 60 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8428
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 3 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 60 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8429
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Construction d'un égout combiné et
d'une conduite d'eau secondaire dans
l'avenue Joliot-Curie, d'un point à
l'ouest de la 38<sup>e</sup> Avenue à l'avenue
Pierre-Baillargeon
- Cautionnement: 20 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8430
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Pulvérisation et stabilisation au liant
bitumineux de chaussées d'asphalte,
revêtement bitumineux et
reconstruction de trottoirs, là où
requis, sur différentes rues de la Ville
de Montréal (P.R.R. 1998)
- Contrat no 1)
- Cautionnement: 100 000 \$ -
- Soumission: 101 \$
Service des travaux publics
Unité conception
700, rue St-Antoine Est, bureau 1.138
(872-3282/3281)
Les personnes intéressées peuvent se
procurer les documents relatifs à cet
appel d'offres, contre un dépôt non
remboursable au montant de 64 \$
et/ou 101 \$ T.T.C., en argent comptant
ou chèque visé à l'ordre de la Ville de
Montréal, à compter du 6 avril 1998
en se présentant au 700, rue
St-Antoine Est, bureau 1.138.
Pour être considérée, toute
soumission devra être présentée sur
les formulaires spécialement préparés
à cette fin dans une enveloppe
clairement identifiée fournie par la
Ville à cet effet. Les soumissions
reçues seront ouvertes publiquement,
à la salle du conseil de l'hôtel de ville,
immédiatement après l'expiration du
délai pour leur présentation. La Ville
de Montréal ne s'engage à accepter ni
la plus basse, ni aucune des
soumissions reçues et n'assume
aucune obligation de quelque nature
que ce soit envers le ou les
soumissionnaires.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
HORIZONTELEMENT
1- Elle vend du combust-
tible.
2- Ortie blanche. — Sul-
fate d'aluminium.
3- Iroquois.
4- Piste d'un cirque. —
Saison.
5- Bouclier. — Engage
un salarié.
6- Quatre. — Erbium. —
Virage en ski.
7- Tellement. — Nabote.
8- Chargée de faire exé-
cutter les lois. — Sert
à lier.
9- Absence de valeur. —
Plante d'Afrique.
10- Devenu mou. —
Bugle à fleurs jaunes.
11- Mammifère sud-amé-
ricain. — Petite erse.
12- Lésion provoquée par
le froid. — Coriace.
VERTICALEMENT
1- Criez. — Cérium.

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Ville de
Saint-Eustache
Comté de Deux-Montagnes
PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES 1998
Règlements nos. 1490 et 1559
Codes budgétaires: 02-320-00-651 et 02-440-00-651
Dossier: FP-110
Appel d'offres
Béton bitumineux: 5 000 tonnes
Pierre concassée: 8 500 tonnes
Trottoirs: 840 mètres
Bordures: 630 mètres
Engazonnement: 6 800 mètres carrés
Des soumissions scellées seront reçues par le
greffier de la Ville de Saint-Eustache ou son
représentant autorisé, au bureau de celui-ci au 145
rue Saint-Louis, Saint-Eustache, jusqu'à 11:00
HEURES, MARDI LE 28 AVRIL 1998, pour des
travaux de fondation, pavage, trottoirs, bordures et
engazonnement.
Les soumissions seront ouvertes et lues
publiquement à la mairie, 145 rue Saint-Louis,
Saint-Eustache, mardi le 28 avril 1998 à 11:00
heures, en présence des personnes intéressées.
Copie des plans, devis et documents de soumission
sont disponibles du 9 avril au 24 avril 1998 au bureau
du Groupe Projeco Experts-Conseils, situé au 30 rue
Saint-Eustache à Saint-Eustache, tél.: (514) 491-5252.
Après cette date, aucun document ne sera émis. Le
présent document fait partie intégrante du document
d'appel d'offres.
Les documents pourront être obtenus contre
un dépôt de 150 \$ non remboursable (incluant les taxes)
en argent comptant ou chèque certifié, fait à l'ordre de
LE GROUPE PROJECO EXPERTS-CONSEILS.
Les soumissions devront être accompagnées d'un
chèque visé au montant minimum de 10 % de
la valeur totale de la soumission ou d'un cautionnement
de soumission du même montant, valide pour quatre-
vingt-dix (90) jours.
De plus, la soumission devra être accompagnée
d'une lettre d'intention émise par une compagnie
d'assurances certifiant qu'elle émettra un
cautionnement d'exécution et un cautionnement pour
gages et matériaux, chacun pour une valeur de 50 %
du montant de la soumission.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni
aucune des soumissions reçues. De plus, elle se
réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou
en partie.
6 avril 1998
Gilles Gougeon,
greffier

Ville de Montréal
Service des travaux publics
Des soumissions seront reçues, avant
14h à la date indiquée ci-dessous, au
bureau R-106, Montréal (Québec),
H2Y 1C6, pour:
SOUSSION 8426
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 1 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 70 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8427
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 2 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 60 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8428
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Planage de chaussées bitumineuses
sur différentes rues de la Ville de
Montréal
- Contrat no 3 (P.R.R. 1998)
- Cautionnement: 60 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8429
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Construction d'un égout combiné et
d'une conduite d'eau secondaire dans
l'avenue Joliot-Curie, d'un point à
l'ouest de la 38<sup>e</sup> Avenue à l'avenue
Pierre-Baillargeon
- Cautionnement: 20 000 \$
- Soumission: 64 \$
SOUSSION 8430
Date d'ouverture: 22 avril 1998
Pulvérisation et stabilisation au liant
bitumineux de chaussées d'asphalte,
revêtement bitumineux et
reconstruction de trottoirs, là où
requis, sur différentes rues de la Ville
de Montréal (P.R.R. 1998)
- Contrat no 1)
- Cautionnement: 100 000 \$ -
- Soumission: 101 \$
Service des travaux publics
Unité conception
700, rue St-Antoine Est, bureau 1.138
(872-3282/3281)
Les personnes intéressées peuvent se
procurer les documents relatifs à cet
appel d'offres, contre un dépôt non
remboursable au montant de 64 \$
et/ou 101 \$ T.T.C., en argent comptant
ou chèque visé à l'ordre de la Ville de
Montréal, à compter du 6 avril 1998
en se présentant au 700, rue
St-Antoine Est, bureau 1.138.
Pour être considérée, toute
soumission devra être présentée sur
les formulaires spécialement préparés
à cette fin dans une enveloppe
clairement identifiée fournie par la
Ville à cet effet. Les soumissions
reçues seront ouvertes publiquement,
à la salle du conseil de l'hôtel de ville,
immédiatement après l'expiration du
délai pour leur présentation. La Ville
de Montréal ne s'engage à accepter ni
la plus basse, ni aucune des
soumissions reçues et n'assume
aucune obligation de quelque nature
que ce soit envers le ou les
soumissionnaires.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

AVIS PUBLIC
Outremont
ERRATUM
En date du 27 mars 1998, le greffier de la
municipalité a donné, conformément à l'article 105.1
de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19),
un avis public à l'effet que le rapport financier du
trésorier ainsi que celui du vérificateur de la
municipalité pour l'exercice financier 1997 seraient
déposés lors de la prochaine séance ordinaire du
conseil devant se tenir le lundi 6 avril 1998 à
20 heures à la salle des délibérations du conseil
situé au 530, avenue Davaar à Outremont.
Or, contrairement à cet avis, lesdits rapports seront
déposés lors d'une prochaine assemblée spéciale du
conseil devant se tenir le mardi 14 avril 1998 à
20 heures à la salle des délibérations du conseil.
DONNÉ à Outremont ce sixième jour du mois d'avril
mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
L'assistante-greffière de la municipalité,
Lucie Tousignant, avocate

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Le Groupe
Boudreau
Richard
INC.
AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
9009-2347 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi,
ayant son siège social et sa principale place d'affaires au
2285, Chemin de Chambly, dans la ville et dans le district de
Longueuil, province de Québec, J4L 5B1. Ayant fait affaires
sous le nom de « Distribution liqueurs populaire ».
Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé
une cession le 24° jour de mars 1998, et que la première
assemblée des créanciers sera tenue le 14° jour
d'avril 1998, à 15 h 30, au bureau du syndic situé au 355, Des
Récollets, Montréal (Québec).
RENSEIGNEMENTS
Les personnes désirant des renseignements additionnels sont
priées de communiquer avec Réjean J. Boudreau.
355, des Récollets, Montréal (Québec) H2Y 1V9
Téléphone: (514) 849-2100
Télécopieur: (514) 849-9292

Ville de Montréal
Service du greffe
ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
Angle de Maisonneuve/Drummond/Stany
LE GROUPE LÉPINE sollicite
l'autorisation de la Ville de Montréal
pour construire un bâtiment résidentiel
et commercial à l'emplacement situé
sur le boulevard de Maisonneuve entre
les rues Drummond et Stanley, tel
qu'illustré sur le croquis ci-dessous.
- la cour intérieure, le passage privé et
le stationnement seraient d'usage
partagé avec le YMCA centre-ville,
relocalisé dans l'immeuble adjacent
(Le Norris) au 1435, rue Drummond.
Ce projet déroge à la réglementation
municipale quant à la hauteur
minimale en mètres sur rue et
certaines dispositions relatives aux
alignements de construction.
Conformément au Règlement sur la
procédure d'approbation de projets de
construction, de modification ou
d'occupation et sur la Commission
Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout
intéressé qui désire formuler des
commentaires relativement à ce
programme doit le faire par écrit au
plus tard le 14 mai 1998, en
mentionnant le numéro de référence
S980545013, à l'attention du greffier,
bureau R.113A, hôtel de ville, 275, rue
Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.
Un document d'information peut être
consulté au Bureau Accès Montréal
Ville-Marie 275, rue Notre-Dame Est
(872-6395). Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec le Service
de l'urbanisme au 872-5985.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

Ville de Montréal
Service du greffe
ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
Angle de Maisonneuve/Drummond/Stany
LE GROUPE LÉPINE sollicite
l'autorisation de la Ville de Montréal
pour construire un bâtiment résidentiel
et commercial à l'emplacement situé
sur le boulevard de Maisonneuve entre
les rues Drummond et Stanley, tel
qu'illustré sur le croquis ci-dessous.
- la cour intérieure, le passage privé et
le stationnement seraient d'usage
partagé avec le YMCA centre-ville,
relocalisé dans l'immeuble adjacent
(Le Norris) au 1435, rue Drummond.
Ce projet déroge à la réglementation
municipale quant à la hauteur
minimale en mètres sur rue et
certaines dispositions relatives aux
alignements de construction.
Conformément au Règlement sur la
procédure d'approbation de projets de
construction, de modification ou
d'occupation et sur la Commission
Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout
intéressé qui désire formuler des
commentaires relativement à ce
programme doit le faire par écrit au
plus tard le 14 mai 1998, en
mentionnant le numéro de référence
S980545013, à l'attention du greffier,
bureau R.113A, hôtel de ville, 275, rue
Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.
Un document d'information peut être
consulté au Bureau Accès Montréal
Ville-Marie 275, rue Notre-Dame Est
(872-6395). Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec le Service
de l'urbanisme au 872-5985.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

Ville de Montréal
Service du greffe
ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
CLSC St-Louis du Parc situé au 155, boulevard Saint-Joseph Est
Le CLSC St-Louis du Parc sollicite l'au-
torisation de la Ville de Montréal afin
d'agrandir le 3<sup>e</sup> étage du bâtiment situé
au 155, boulevard Saint-Joseph Est.
L'emplacement est situé au 155,
boulevard Saint-Joseph Est, à
l'intersection de la rue de Bullion, tel
qu'illustré sur le croquis ci-dessous.
agrandi demeurerait inchangée soit
18,14 mètres.
Ce projet déroge aux dispositions
du Règlement d'urbanisme
(R.R.V.M., c. U-1) principalement en ce
qui concerne la hauteur maximale en
mètres qui est de 18,14 mètres plutôt
que de 12,5 mètres.
Conformément au Règlement sur la
procédure d'approbation de projets de
construction, de modification ou
d'occupation et sur la Commission
Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout
intéressé qui désire formuler des
commentaires relativement à ce
programme doit le faire par écrit, au
plus tard le 19 mai 1998, en
mentionnant le numéro de référence
S98 0545009, à l'attention du greffier,
bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue
Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.
Pour plus d'information, veuillez
communiquer avec le Service de
l'urbanisme au 872-5985.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

Ville de Montréal
Service du greffe
ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
Modification de l'édifice Le Norris
1435, rue Drummond et 1440, rue Stanley
Le YMCA DE MONTRÉAL sollicite l'au-
torisation de la Ville de Montréal pour
modifier et occuper à des fins de centre
d'activités physiques et socio-commu-
nautaires le bâtiment situé sur la rue
Drummond entre le boulevard de
Maisonneuve et la rue Stanley, tel
qu'illustré sur le croquis ci-dessous.
Conformément au Règlement sur la
procédure d'approbation de projets de
construction, de modification ou
d'occupation et sur la Commission
Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout
intéressé qui désire formuler des
commentaires relativement à ce pro-
gramme doit le faire par écrit au plus
tard le 19 mai 1998, en mentionnant le
numéro de référence S980545014, à
l'attention du greffier, bureau R.113A,
hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est,
Montréal H2Y 1C6.
Un document d'information peut être
consulté au Bureau Accès Montréal
Ville-Marie 275, rue Notre-Dame Est
(872-6395). Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec le Service
de l'urbanisme au 872-5985.
Montréal, le 6 avril 1998
Le greffier,
M<sup>r</sup> Léon Laberge

Ville de Montréal
Service du greffe
ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
Modification de l'édifice Le Norris
143

# LE DEVOIR

# LE MONDE

LETTRE DE PÉKIN

## Des bouchons et des chauffards

**P**ékin — On vient d'installer des triples feux de circulation tout neufs à l'intersection des troisième périphérique et de la rue du stade des prolétaires. Les automobilistes qui daignent les regarder savent quand ils peuvent tourner à gauche, à droite ou aller tout droit. La qualité — et l'espérance — de vie des piétons s'en trouve sensiblement améliorée.

Partout ailleurs, ou presque, règne l'anarchie. Les carrefours de Pékin sont des zones grises, où les droits et les responsabilités de chacun sont affaire d'appréciation personnelle, et dans lesquelles on ne s'engage qu'à ses risques et périls.

Dans ce pays où depuis cinquante ans, le gouvernement dicte au citoyen ce qu'il doit faire, où il doit habiter et ce qu'il doit penser, il existe un droit inaliénable que le Chinois ne se prive pas d'exercer, celui de conduire comme un pied. Les Chinois sont en général d'exécrables conducteurs et c'est contagieux: on devine le nombre d'années d'état de service d'un étranger à Pékin à sa manière de conduire. S'il n'hésite pas à prendre les sens interdits, à déboîter sans signaler mais en klaxonnant très fort, à rouler à tombeau ouvert dans les ruelles défoncées en frisant les étalages, à passer sur le trottoir si la voie est bouchée, on sait qu'on a affaire à un pékinologue distingué.

En matière de circulation, les Pékinois ignorent les règles du code de la route mais appliquent à la lettre la règle de géométrie qui veut que la distance la plus courte d'un point à un autre soit la ligne droite. Donc, s'ils veulent tourner à gauche à une intersection, ils le font comme s'ils étaient seuls au monde: en prenant le virage au plus droit, en coupant deux files de véhicules arrivant en sens inverse, dans la rue qu'ils quittent et dans celle qu'ils empruntent. Après quelques instants de cafoillage où l'on ne sait plus très bien si on conduit à droite ou à gauche de la chaussée en Chine — en principe c'est à droite —, les choses reviennent à la normale jusqu'au prochain carrefour.

### Droit de passage... égalitaire

Lorsqu'il n'y a pas de feux de circulation aux intersections, la question de qui a la priorité ne se pose pas en des termes évidents. En réalité chacun est convaincu d'avoir la priorité et cherche à imposer cette conviction à tous les autres concurrents. Durant les quelques secondes où derrière son volant, on livre, impassible, la bataille de la volonté à plus tenace, le passager, recroquevillé dans son siège, ne peut qu'espérer que la force de conviction de son chauffeur prévaille.

Les voitures ont le droit de tourner à droite au feu rouge, ce qui n'arrange pas la situation du piéton. Celui-là, du reste ne jouit d'aucun privilège. Il n'a jamais la priorité et ça, il le sait et il sait que les automobilistes le savent. Alors, il ruse. Il fait semblant de rien au bord du trottoir. Il jauge la distance qui le sépare de l'autre côté de la rue, celle qui le sépare des véhicules arrivant sur lui, il multiplie le tout par le carré de l'hypothèque, il serre les dents et il fonce. Adviene ce pourra. Le piéton pékinologue est un maître de l'esquive, un artiste de la dérobade.

Quant aux cyclistes, il faut leur accorder une mention honorable pour le courage et la créativité: comment traverser un boulevard à six voies sur lequel vrombissent des véhicules prêts à l'estocade, avec un vélo attelé à une charrette qui ploie sous un invraisemblable chargement de cartons et de boîtes de plastique, le tout tenant ensemble comme par miracle? En prenant l'air le plus détaché et le plus innocent du monde. En prétendant avoir aussi la priorité, en se mettant en travers de la circulation sans états d'âme, en avertissant d'un sonore «attention devant» que personne n'entend du reste, et en s'en remettant au destin, à la chance ou que sais-je encore.

Soyons juste: le chaos de la circulation reste relativement court. Comment en effet engueuler un chauffard si on fait exactement la même chose dans les mêmes circonstances! Pour conduire en Chine, il faut, naturellement, un permis de conduire. Pour l'obtenir, il faut passer une visite médicale au cours de laquelle on teste vos réflexes rotuliens et on s'assure que vous ne souffrez pas de troubles majeurs de la vue. Après quoi vous suivez quelques cours de conduite dans un centre aménagé à cet effet. Vous y apprenez les rudiments de la conduite automobile, changements de vitesse, marche arrière et stationnement. Mais l'élève-conducteur ne prend pas le volant en «situation réelle» avec un professeur à ses côtés. Quand il arrive sur le terrain, il fait comme tout le monde. Il fait n'importe quoi, pénètre du sentiment d'être dans son bon droit.

### «Il y a beaucoup trop de monde»

Tout cela ne va pas sans problème, on s'en doute. Selon le quotidien du soir *Les nouvelles de Pékin*, les statistiques du mois d'octobre dernier dénombrent 183 accidents par jour dans la capitale. De 1991 à 1995, le nombre de véhicules a doublé à Pékin, passant de 540 000 à 1,1 million. En 1997, il y en avait 1,3 million. On prévoit un taux de croissance annuel du parc automobile de 15 % dans la capitale. Autrement dit, ça ne va pas s'arranger.

Récemment, la police de Pékin s'est mise à sévir et à distribuer des contraventions payables sur le champ. Le mois dernier, les policiers avaient, en deux heures, enregistré plus de dix mille violations du code de la route, saisi 318 véhicules non conformes aux règles de sécurité, et confisqué 530 permis de conduire. Dans un embouteillage, un chauffeur de taxi s'informe: «Est-ce qu'il y a autant de voitures au Canada?» Réponse: «Par habitant, il y en a plus.» Et le chauffeur de conclure: «Évidemment. En Chine, le problème, c'est qu'il y a beaucoup trop de monde.»



Sylviane Tramier

Le rêve assassiné

## Vif débat autour la réouverture du dossier Martin Luther King

**La famille et les anciens collaborateurs du militant noir ne croient pas que James Earl Ray ait commis le meurtre en 1968, évoquant plutôt un vaste complot. La veuve du pasteur King, Coretta, a obtenu hier une rencontre avec le président Clinton pour lui demander d'instituer une nouvelle enquête.**

AGENCE FRANCE-PRESSE

**M**emphis — Le débat autour des circonstances de la mort de Martin Luther King prend de l'ampleur, 30 ans après son assassinat à Memphis (Tennessee), de nouvelles voix s'élevant pour demander la réouverture du dossier.

Alors que les États-Unis et plus particulièrement la ville de Memphis ont commémoré samedi par diverses cérémonies la mort du leader incontesté du mouvement pour les droits civiques, plusieurs personnalités ont réaffirmé leur conviction que le pasteur noir avait été victime d'une machination.

Cette semaine, la veuve de Martin Luther King, Coretta Scott King, a demandé une entrevue avec le président Bill Clinton afin de discuter de la mise en place d'une commission d'enquête. Le président américain devait s'entretenir hier avec Mme King, selon un conseiller de la Maison-Blanche.

«Le président s'entretiendra avec Mme King ce week-end... La première étape sera qu'elle sera jointe par l'Attorney General Mme Janet Reno», a indiqué Rahm Emanuel sur la chaîne télévisée NBC.

Coretta King a déclaré jeudi à Atlanta (Georgie) qu'il existait dans cette ville de nouvelles informations qui venaient appuyer la conviction de la famille King que l'assassinat du leader relevait d'un complot impliquant davantage de membres que le tueur accusé James Earl Ray. Mme King a fait état de nouvelles informations, sans plus de précisions, qui confirmeraient la thèse d'une conspiration impliquant d'autres personnes que le seul tueur, James Earl Ray.

Samedi Jesse Jackson, qui se trouvait aux côtés de King au moment de sa mort, a indiqué sur CNN qu'il demanderait également au président Clinton l'ouverture d'une nouvelle enquête parce que trop de gens croient à la thèse du complot. James Earl

Ray, a-t-il dit, «n'a pas agi seul». «Il y a trop de questions qui continuent de nous hanter sur le rôle de notre gouvernement, de notre FBI [sûreté fédérale] dans l'assassinat de Martin Luther King», a-t-il ajouté.

L'ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU et maire d'Atlanta, Andrew Young, qui fut également aux côtés du pasteur baptiste dans le mouvement des droits civiques dans les années 60, a estimé pour sa part que les autorités n'avaient pas étudié toutes les pistes et même résisté à tous les appels pour une révision de l'affaire.

Martin Luther King a été abattu à l'âge de 39 ans le 4 avril 1968 d'une balle dans la tête dans le centre de Memphis. Son assassin, James Earl Ray, un repris de justice, a été condamné à 99 ans de prison. Il est aujourd'hui gravement malade et clame son innocence.

La famille King, dont un des fils, Dexter, a rencontré Ray dans sa prison et s'est déclaré convaincu de son innocence, a demandé à plusieurs reprises la réouverture de son procès. Des enquêtes officielles ont conclu par trois fois que Ray était le seul responsable du meurtre de King et qu'aucune preuve concluante ne pouvait être apportée sur la

participation d'autres personnes, y compris un mystérieux «Raoul» à l'accent espagnol, qui selon Ray aurait tout manigancé.

Etant donné le climat de l'époque, la théorie d'un complot dont Ray n'aurait été que le bras armé a été largement évoquée dans ce drame, beaucoup ne voyant pas comment et pourquoi Ray, à l'époque détenu échappé d'un pénitencier du Missouri, aurait planifié seul cet assassinat.

Après le meurtre, il avait pu quitter Memphis, partir pour le Canada, y acheter un faux passeport avant de se rendre sans problème au Portugal et en Grande-Bretagne.

Durant la plus grande partie de sa vie, Martin Luther King dut en outre batailler contre le FBI qui lui faisait une guerre ouverte: écoutes téléphoniques, chantages, menaces, le directeur du FBI Edgar Hoover avait catalogué le pasteur prix Nobel de la Paix comme «le noir le plus dangereux de ce pays».

En mars dernier, un sondage CBS indiquait que seulement une personne sur dix croyait que Ray avait agi seul. Mais le dernier en date des ouvrages consacrés à l'assassinat de King, écrit par le journaliste Gerald Posner (*Killing the dream*) ne croit pas à la thèse du complot.

Un temps fort du pèlerinage à La Mecque

## Une marée de croyants vont à la montagne

AGENCE FRANCE-PRESSE

**L**a Mecque — Des centaines de milliers de pèlerins vêtus de blanc ont pris hier le chemin de la vallée de Mina pour y passer la nuit sous la tente avant de gravir le mont Arafat, rite essentiel du pèlerinage à La Mecque.

Les hommes vêtus d'un drap blanc et la tête nue, les femmes, entièrement couvertes à l'exception du visage et des mains, scandaient une seule invocation: «*Labbayka Allahoumma, Labbayka*» («*Me voici mon Dieu, me voici*»).

Selon l'islam, l'uniformité de la tenue vestimentaire est un symbole de l'unité et de l'égalité de tous les musulmans. Les draps blancs portés par les pèlerins, dépourvus de la moindre couture ou décoration, leur serviront de linceul. Les fidèles doivent passer le rite de la journée et la nuit consécutive à Mina, qu'ils quitteront au lever du soleil pour le mont Arafat, à 25 km de La Mecque, pour une journée de recueillement.

Le *Wouqouf* (stationnement) sur le mont Arafat où le Prophète Mahomet a prononcé son dernier sermon avant sa mort en 632, symbolise la comparution devant Dieu le jour du Jugement Dernier. C'est un rite indispensable du pèlerinage, sans lequel il n'est pas valide.

La télévision saoudienne a commencé tôt le matin à retransmettre en direct le «*déroulement dans le calme de ce grand jour de prières, de méditation et d'invocations*», avec des images du «*déferlement*» de fidèles aux vêtements éclatant de blancheur. «*Frère pèlerin, évite de t'exposer au soleil, pour ne pas être atteint d'insolation*», recommande la télévision. Le temps s'est pourtant montré plus clément que d'ha-

bitude, le thermomètre affichant 25 degrés à l'ombre et les services météorologiques annonçant un ciel couvert pour les prochains 24 heures dans la région de La Mecque.

Le parcours des pèlerins était dans la matinée survolé par des hélicoptères de la Défense civile et des services d'urgence médicale. Jadis, les pèlerins prenaient à Mina leurs réserves en eau avant d'entamer le stationnement à Arafat, d'où l'appellation «*Youm al-Tarwiya*» (journée de l'approvisionnement) de la halte à Mina.

Avec l'afflux de plusieurs centaines de milliers de pèlerins, la vallée de la Mina, dont les flancs sont couverts d'immenses camps de toile, a été le siège de plusieurs catastrophes au fil des ans. En avril 1997, 343 fidèles ont péri à Mina dans un incendie, provoqué par un réchaud à gaz qui a ravagé les tentes. En mai 1995, trois pèlerins ont été tués et 99 autres blessés ou brûlés dans un incendie qui s'était déclaré dans un campement de pèlerins. En mai 1994, 270 pèlerins ont trouvé la mort dans une bousculade en raison d'un «*afflux record*» de pèlerins, selon les autorités.

En 1990, 1426 pèlerins, asiatiques pour la plupart, ont péri asphyxiés dans une gigantesque bousculade dans le tunnel de Mina, vraisemblablement à la suite d'une panne du système de ventilation. Un an plus tôt, un incendie à Mina avait provoqué la mort de cinq Pakistanais, piétinés par des pèlerins en fuite après que leur campement eut pris feu.

Pour éviter la répétition de la tragédie de 97, les autorités saoudiennes ont lancé un projet de fabrication, en trois ans, de plus de 40 000 tentes ignifugées pour abriter les pèlerins. Plus de 10 000 tentes ont jusqu'à présent été fabriquées, de quoi abriter 25 % des fidèles.

### Un projet de fabrication de tentes ignifugées a été lancé

## De Lénine à Mandela, Time salue les grands dirigeants du siècle

**N**ew York — Ronald Reagan, Lénine, Winston Churchill et Mohandas Gandhi figurent parmi les vingt dirigeants du XX<sup>e</sup> siècle les plus influents, selon la liste établie par le *Time magazine* du 6 avril. Cette liste inaugure une série de six, sélectionnant les cent personnalités les plus importantes du siècle dans différents domaines. *Time Magazine* révélera, en décembre 1999, le nom de la personne qu'il juge la plus influente du siècle.

Sur cette première liste des «*dirigeants et des révolutionnaires*», on trouve également le pape Jean-Paul II, le président d'Afrique du Sud Nelson Mandela, l'ayatollah iranien Ruhollah Khomeini et le dirigeant polonais Lech Walesa. Parmi les personnalités asiatiques, figurent le dirigeant communiste chinois Mao Tse Tung, le vietnamien Ho Chi Minh, ainsi que «*le rebelle inconnu*» — l'homme qui a tenu tête, seul, aux tanks chinois qui marchaient sur les manifestants de la place Tiananmen, en juin 1989.

La liste comprend également le fondateur d'Israël, David

Ben-Gourion, Adolf Hitler et l'ancien dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev. Le co-fondateur de *Time Magazine*, Henry Luce, avait dit que le XX<sup>e</sup> siècle était le «*siècle américain*». Rien d'étonnant, donc, à ce que six Américains figurent sur la liste: les présidents Ronald Reagan, Theodore Roosevelt, Franklin Roosevelt, ainsi que l'épouse du président Franklin Delano Roosevelt, Eleanor Roosevelt, le leader du mouvement pour les droits civiques Martin Luther King et la responsable du mouvement de contrôle des naissances, Margaret Sanger.

Le projet, intitulé «*Les grands du siècle: les 100 personnalités de Time*» doit s'étaler sur deux ans et est mené conjointement avec la chaîne de télévision CBS. Au programme des prochaines éditions de *Time Magazine* figurent la liste des plus grands artistes et des comiques du siècle, celle des architectes et bâtisseurs, des scientifiques et des plus grands penseurs. Une dernière catégorie est consacrée à ce que le magazine appelle les «*héros et inspirations*».

Agence France-Presse

## Coup de force contre l'extrême gauche népalaise

AGENCE FRANCE-PRESSE

**K**atmandou — Plus de 1000 militants d'extrême gauche ont été arrêtés dans la région de Katmandou au cours des dernières 72 heures, à la veille d'une grève générale à laquelle ont appelé les maoïstes pour aujourd'hui, a-t-on appris hier auprès du

Front du peuple uni (UPF).

L'UPF, qui représente le Parti communiste népalais — maoïste (NCP-M, clandestin), a appelé à cette grève générale pour faire pression sur le gouvernement. Ses revendications vont de la lutte contre la corruption dans l'administration et le départ des troupes indiennes stationnées au Né-

pal à l'abandon d'un projet indo-népalais «*inique*» de partage de l'eau et l'électricité. Le parti maoïste clandestin NCP-M mène depuis deux ans une guérilla pour abolir la monarchie constitutionnelle népalaise et instaurer la république. Plus de 160 personnes ont été tuées depuis février 1996 dans cette insurrection.

EN BREF

### Dans ses petits souliers?



REUTERS

**L'ancienne première dame des Philippines, qui en appelle d'une condamnation pour corruption, est candidate à la présidence de son pays. Elle a été prise d'assaut par des admirateurs hier à Manille.**

### Mme Albright dans les îles

Black Rock (AFP) — Le secrétaire d'État américain Madeleine Albright se trouvait hier dans l'archipel de Trinidad et Tobago pour préparer une réunion des ministres des Affaires étrangères des 15 pays de la Communauté caribéenne (CARICOM). Mme Albright arrivait d'Haïti où elle avait averti les responsables politiques que toute nouvelle aide de son pays était liée à une résolution rapide de l'impasse concernant la désignation d'un nouveau premier ministre. La rencontre du CARICOM vient à la suite du sommet américano-caribéen en mai 97, au cours duquel le président Clinton avait promis de resserrer les liens économiques et commerciaux de la région avec le continent américain. La réunion de Port-of-Spain devait porter principalement sur la lutte contre le trafic de drogue.

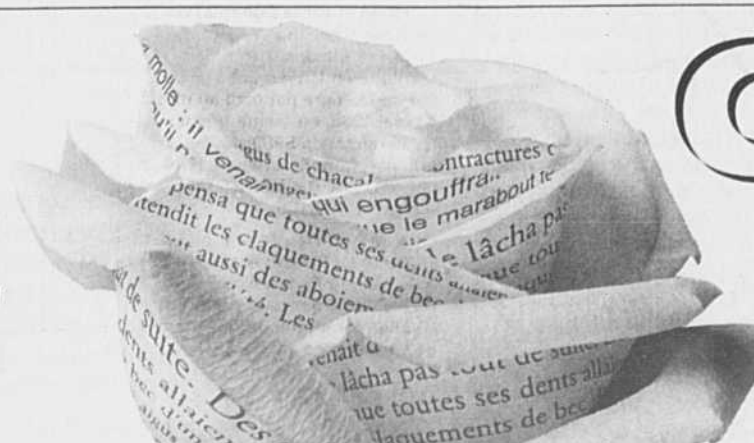
### Punir ou payer?

Guatemala (Le Devoir) — Le protecteur du citoyen, Julio Arango, continue de faire des vagues et certains députés du parti au pouvoir (PAN) au Guatemala demandent sa démission. Arango a accusé mardi dernier le président Alvaro Arzú de manoeuvrer en vue de mettre au pas des publications critiques. Dans un communiqué, Julio Arango persiste: le président agit, dit-il «*à l'encontre de la libre circulation de la pensée*» en faisant pression sur des annonceurs pour qu'ils cessent de placer leur réclame à la radio *Guatemala Flash*, dans *Prensa Libre*, dans l'hebdomadaire *Crónica* ou dans le quotidien *El Periódico*. Francisco Pérez de Anton, propriétaire de la revue *Crónica*, dit être victime de l'attitude cavalière du président Arzú qui affirme qu'il faut châtier (*pegar*) ou payer un journaliste (*pagar*).

### Rumeurs de coup d'État au Paraguay

Asunción (Le Devoir) — Incarcéré depuis le 12 décembre 1997 pour sa part dans une tentative de coup d'État en avril 1996, le général Lino César Oviedo demeure le candidat le plus populaire aux présidentielles du 10 mai. Mais l'opposition prend au sérieux les rumeurs de coup d'État si jamais Oviedo était porté au pouvoir et devenait chef de forces armées qui ne veulent pas de lui à la présidence. Le président en exercice, Carlos Wasmosy, s'oppose avec force à Oviedo; il attend avec angoisse la décision du maintien ou du rejet par la Cour suprême de la peine de prison de dix ans imposée à Oviedo qui surpasse le libéral Domingo Laño dans les sondages. Wasmosy vient de s'en prendre au président du tribunal des élections, l'accusant de conspirer pour provoquer la déchéance du parti Colorado (au pouvoir depuis 1947). Si rien ne change, «*je me porterai à la tête des hordes coloradas*», a menacé Wasmosy.

JOURNÉE  
MONDIALE  
DU LIVRE



Cahier  
spécial  
LE DEVOIR

publié le 18 avril 1998

Tombée publicitaire: le mardi 14 avril 1998

## É D I T O R I A L

# À tâtons avec les autochtones

Michel Venne

Il n'y eut ni tam-tam ni calumet de paix ni discours grandiloquent sur le caractère historique du moment. Et pour cause. Les nouvelles orientations québécoises en matière autochtone, bien qu'elles ouvrent diverses voies à explorer et annoncent un changement d'attitude bénéfique aux tables de négociations, consacrent essentiellement les pratiques actuelles sans laisser présager d'avancée spectaculaire.

L'intérêt du document présenté jeudi par le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, réside d'abord dans le réalisme de ses propositions d'action à court terme. La création d'un fonds modeste (25 millions de dollars par année) pour soutenir le développement économique et les infrastructures sociales risque de répondre à des besoins réels dans les communautés. Le succès de ce genre d'opération est d'autant plus prévisible que les Amérindiens ne cracheront pas sur quelque argent neuf, même si les montants sont dérisoires au regard de l'ampleur des problèmes, et que la méthode s'apparente à celle des petits pas préconisée déjà par le gouvernement fédéral, ce qui réduit le risque de collision intergouvernementale.

Le ton du document représente lui aussi une amélioration par rapport à diverses tentatives antérieures. Québec n'écarte aucunement les ententes de nation à nation sur les questions territoriales et d'autonomie gouvernementale. Mais il ne veut plus, désormais, s'empêcher d'agir en faveur du bien-être des communautés, même en l'absence de progrès des négociations globales qui, par définition, sont longues et ardues. Sans préjudice pour quelque droit ou quelque accord à venir, Québec est disposé à déléguer des responsabilités aux communautés locales qui le désirent. Cette action à la pièce comporte un autre avantage, celui d'expérimenter des formules et, à terme, de déterminer quelles sont les meilleures. Il reste maintenant à voir si ce mécanisme de juridictions contractuelles intéresse les autochtones eux-mêmes qui déjà se méfient, craignant d'être placés en situation de subordination.

Cette approche constitue cependant, il faut le noter, un inflexionnement dans la politique autochtone québécoise. Jusqu'ici, les rapports entre Québec et les autochtones étaient structurés par la reconnaissance, en 1985 et en 1989, par l'Assemblée nationale, de onze nations distinctes. Les négociations se déroulaient entre Québec et chacune des nations. Les orientations proposées par M. Chevrette accordent désormais une place plus importante aux communautés autochtones locales. Le ministre prétend que ce virage correspond aux vœux des chefs de bande. Il heurte toutefois le nationalisme militant pratiqué dans certains groupes, notamment les Cris. Cette politique s'éloigne également des orientations préconisées par la Commission royale d'enquête sur la situation des autochtones au Canada. La commission Érasmus-Dussault proposait un modèle d'autonomie gouvernementale fondé sur la nation, et non pas sur la communauté, car seules les nations disposent du droit à l'autodétermination et c'est seulement au niveau de la nation, de l'avis des deux coprésidents, que les autochtones sont assez nombreux pour exercer un mandat général de gouvernement et disposer d'un large bassin de compétences.

Certes, M. Chevrette n'exclut pas la poursuite de négociations avec les nations. Celles en cours avec les Inuits, les Attikameks et les Montagnais se poursuivront. Mais les progrès au niveau local pourraient-ils réduire l'intérêt des chefs de bande pour la négociation nationale? Cette approche, si elle a le mérite de fournir des moyens de répondre à des besoins concrets immédiats dans les communautés, risque de reporter le règlement du contentieux national qui subsiste. Nous sommes loin de la

révolution proposée par la commission Érasmus-Dussault. À la décharge du gouvernement du Québec, il faut dire que l'attentisme du gouvernement fédéral, conforté par l'attitude des nouveaux dirigeants de l'Assemblée des premières nations, reflète les visées innovatrices des provinces. La responsabilité des autochtones relève d'Ottawa. On peut se demander si ce frein ne fait pas aussi l'affaire de Québec.

L'approche retenue par M. Chevrette dans les négociations territoriales est celle proposée aux Montagnais en 1994 et inspirée de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Québec offre aux autochtones d'exercer des pouvoirs sur un territoire délimité, plus grand que les réserves, partagé en terres de trois catégories: des terres en propriété propre, les domaines; des terres pour la pratique des activités traditionnelles; des zones de ressources à gestion partagée entre les autochtones et les non-autochtones. L'approche n'est pas en soi idiote, mais il faut se demander si elle est la meilleure. Il est difficile d'en juger. Mais on pourrait retenir comme critère d'évaluation l'aptitude d'une politique territoriale comme celle-ci à faciliter la gestion de relations harmonieuses entre les communautés autochtones et leurs voisins qui ne sont pas. L'un des problèmes depuis longtemps assortis à la politique autochtone est celui des relations entre les communautés blanches et amérindiennes là où elles se côtoient. D'aucuns parmi les Blancs commencent à être jaloux de certains privilèges —

droits de chasse, subventions, exemptions fiscales — réservés aux autochtones. Il n'est pas évident que les nouvelles orientations proposées contribueront à réduire le fossé entre les deux communautés là où il s'est développé. La proposition de créer un lieu politique de concertation entre les nations autochtones et le gouvernement du Québec est vague à souhait et ne fournit aucune indication sur son utilité à cet égard. Quant à l'idée d'inciter les bandes indiennes à percevoir les taxes sur leur territoire en leur promettant de leur verser le produit des taxes payées par les leurs, elle est assez peu réaliste, du moins dans un avenir rapproché. L'exemption fiscale est un privilège personnel de l'Indien inscrit. Rien n'indique que les individus vivant sur les réserves, où sévissent le chômage et la pauvreté, acceptent de renoncer à un privilège personnel pour améliorer le sort de la collectivité, sans avoir l'assurance que l'argent versé au conseil de bande sera utilisé à leur profit. Au moins, Québec a le mérite d'ouvrir une piste.

Un mot, en terminant, sur les balises posées par Québec à toute nouvelle solution. Pourquoi s'étonner de ces exigences sur l'intégrité territoriale, la souveraineté de l'Assemblée nationale et l'effectivité législative et réglementaire? Tout le monde sait que ces conditions sont inacceptables pour les leaders autochtones. Pour l'heure, il n'y a pas lieu pourtant à Québec d'y renoncer même si, par leur fait même, elles limitent l'autonomie des nations autochtones. Les chefs inuits et amérindiens ne devraient toutefois pas s'en offusquer. L'autodétermination peut s'accommoder de l'intégrité territoriale. Et peut-être que, dans quelques générations, le système international aura évolué de manière à rendre possibles des formules de partage du territoire plus audacieuses qu'aujourd'hui. Nous n'en sommes pas là. Et ce différend ne devrait pas empêcher le dialogue et la collaboration. Il y a tant d'autres chantiers à ouvrir.

La politique autochtone du Québec ouvre des pistes mais ne donne aucune idée du lieu d'atterrissage

## POLITIQUE AUTOCHTONE...



## L'unité arabe: un mythe?

De toutes les grandes civilisations apparues à un moment ou l'autre dans le passé, quatre seulement ont survécu: la chinoise, civilisation du Signe; l'indienne, civilisation du Geste; l'africaine, civilisation du Rythme; et l'arabe, civilisation de la Parole. Chacune d'elles paraît maintenant au bord de l'épuisement. Assaillies de mille façons par la dernière en date des grandes civilisations, l'occidentale, elles ont cessé d'innover. Elles vivent de l'acquis et donnent, en se prolongeant, l'impression d'être en sursis.

Néanmoins, plusieurs des peuples qui ces civilisations ont façonnés refusent de se soumettre à ce qui semble un verdict de l'Histoire et redressent contre elle, parfois avec fracas, une tête que l'on avait crue tranchée. Parmi ces peuples rebelles, il y a les Arabes et plusieurs de ceux qui forment avec eux la grande communauté musulmane.

Tout comme le Chinois, l'Arabe est avant tout une culture, c'est-à-dire une manière de percevoir le monde, de le sentir et de l'exprimer. Il y a un univers arabe comme il y a un univers chinois. Celui-ci a sur tous les autres univers l'avantage de l'âge et de la continuité: rien de plus durable et de plus puissant.

Le génie arabe est l'héritage du nomadisme. Il en porte le sceau. Primauté de la famille et de la tribu. Primauté du patriarcat dans la famille; primauté du chef dans la tribu; aussi, primauté de la mère sur l'épouse. Primauté du politique: peu d'institutions, quelques rites et un Dieu unique qui a consacré la primauté de la Parole: son verbe a été consigné dans le Coran où s'énoncent la sagesse et la volonté d'une transcendance absolue.

L'histoire des Arabes est millénaire, comme celle des autres peuples sémi-

tiques depuis longtemps disparus: Akkadiens, Assyriens, Babyloniens, Arabéens, etc. Mais leur histoire actuelle commence avec la venue du prophète, dont les disciples et les adeptes répandront le message aux quatre coins de l'univers alors connu. Toutefois, l'unité née de cette expansion sera brève. Elle durera moins d'un siècle, soit pendant la période du califat de Damas (VII-VIII<sup>e</sup> siècles) que l'avènement des Abbassides à Bagdad et la dissidence de Cordoue précipiteront. À la suite de cette première scission, le monde arabe connaîtra d'autres ruptures qui finiront par le livrer aux Européens et aux Ottomans. Un lourd silence s'ensuivra. En 1805, devenu maître de l'Égypte, un officier albanais du nom de Mohammed Ali sonnera le réveil arabe. Mais le géant endormi tardera à reprendre conscience; et, aujourd'hui encore, dans certains esprits et certains lieux, ce réveil s'accompagne d'un interminable cauchemar.

Au moment où il n'y a plus qu'un seul État arabe qui soit soustrait à la présence politique ou militaire des Occidentaux, le deuxième conflit mondial éclate et vient bientôt ruiner les maîtres du monde. Encouragés par l'Angleterre, sept pays arabes considérés comme souverains se concertent et fondent au Caire, en 1945, la Ligue des États arabes. Du Maghreb à l'Euphrate et au Golfe, c'est l'espoir d'une renaissance qui permettra à la nation arabe de recouvrer une partie de son glorieux héritage et surtout de refaire son éphémère unité.

Cette euphorie sera de courte durée. Peu de temps après, l'Europe affaiblie et coupable abandonne aux Juifs accablés de malheurs une Palestine que la déclaration faite le 2 novembre 1917 par Lord Balfour leur avait rendue accessible et que l'exter-

mination par les nazis de millions d'entre eux leur avait rendue indispensable.

En un rien de temps, c'est la déroute politique et militaire des Arabes dont la cohésion manque de ciment. Il n'y a pas lieu de rappeler ici les erreurs commises par les Arabes dans le déroulement des événements qui ont conduit à la création d'Israël. Ils ont agi dans la précipitation et fait preuve d'une intransigeance irréaliste en face d'un adversaire qui avait la conviction d'engager sa propre vie. La plus grave, peut-être, des fautes arabes, a été l'annexion en 1950 par Amman de la Cisjordanie, dont l'administration aurait pu se faire sans la création de la Jordanie qui, du seul fait de sa naissance, venait nier l'existence d'un peuple palestinien. L'auteur de cette bétise mourra assassiné mais ses conséquences, pendant longtemps, rendront contestable sinon insoutenable la notion de peuple palestinien.

Depuis un demi-siècle, les Arabes assistent, impuissants, au renforcement d'Israël que la plupart d'entre eux continuent de tenir pour un corps étranger. Le manque d'adaptation au monde contemporain et à ses valeurs, qui caractérise toujours la majorité des pays arabes, les empêche de voir les conséquences désastreuses de leurs intrigues de palais, de leurs querelles de frontières et de leurs rivalités anachroniques.

Au lieu de se donner une politique commune, notamment sur le plan économique, fondée sur leurs immenses ressources énergétiques et financières, ils préfèrent souvent agir chacun pour soi et favoriser l'enrichissement de ceux que leurs régimes privilègent. À peine parviennent-ils à s'entendre pour combattre un terrorisme que leur immaturité politique et leurs intérêts immédiats tantôt alimentent et tantôt soutiennent. Cette nation, qui a été à un moment de l'histoire la lumière d'un vaste univers, vit encore dans la pénombre de ses ambitions légitimes.



André Patry

## À PROPOS

### ... de la violence chez les jeunes couples

La source profonde de la violence conjugale relève d'une problématique sociale très large qui touche tant les individus que les institutions: les rapports de domination et d'inégalité entre hommes et femmes. On possède peu de données sur l'ampleur du phénomène mais on sait qu'à Montréal, le taux d'infraction relatif à la violence conjugale est 70 % plus élevé que dans le reste du Québec. Soulignons que le taux d'infraction est une sous-représentation du taux réel de violence. La violence faite aux femmes se répercute à tout âge, mais elle est plus manifeste dans les jeunes couples. Selon Statistique Canada (1993), les jeunes femmes constituent un groupe très vulnérable: le taux d'agression par le conjoint y est quatre fois plus élevé. De même, Santé Québec (1995) estime que le plus haut taux de victimes se trouve dans ce groupe. Sachant que les

comportements acquis à l'adolescence se répercutent souvent à l'âge adulte, ce sont bien les jeunes qu'il faut cibler, comme le prévoit l'une de nos priorités régionales.

Enfin, même si, dans tous les milieux socioéconomiques, des femmes déclarent des situations de violence, celle-ci s'explique par un ensemble de facteurs interrelés, et la pauvreté et la dépendance économique et psychologique à l'égard du conjoint sont considérées comme facteurs de vulnérabilité. De fait, ce sont les Canadiennes avec un revenu de ménage inférieur à 15 000 \$ qui représentaient le taux de violence le plus élevé (Statistique Canada, 1993).

Rapport annuel 1998 sur la santé de la population, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

## LETTRES

### Château Dufresne: une tactique déloyale

J'ai décidé d'apporter un argument muséologique dans le dossier du Château Dufresne, à la suite de la lecture d'une lettre pour le moins tendancieuse. Il s'agit du mot du président de l'Association des dépressifs et des maniacs-dépressifs de Montréal qui prétend que «la controverse autour de l'orientation du Château Dufresne, c'est d'abord une affaire de préjugés à l'égard de la maladie mentale». Il me semble qu'il y a dérive ici. Il ne faudrait pas confondre; nous avons là un beau cas d'attribution politique et voilà qu'on se met à jouer à la victime en parlant de discrimination des malades mentaux. La tactique me semble déloyale et plutôt facile de détourner la controverse en l'orientant sur des préjugés inexistant. Personne n'est contre l'art brut ni contre ceux qui le pratiquent et encore moins contre les malades mentaux. L'art brut a bel et bien sa place au Québec comme ailleurs, et je suis la première à applaudir aux initiatives de Mme Palardy qui dé-

fend courageusement la cause depuis de nombreuses années.

La question dans ce dossier est une de choix de bâtiment et non de localisation. Si la Fondation désire tellement être dans le quartier, qu'elle le fasse, les bâtiments disponibles sont légion, mais pas au Château Dufresne qui a une collection et une décoration historique à mettre en valeur. Le fond du problème c'est le détournement de l'édifice, c'est la récupération du Château Dufresne par un projet parachuté. Incidemment, le prestige de l'édifice devient également un enjeu. Il ne faut pas oublier un précédent de taille, vaguement mentionné et qui constitue la référence dans le dossier brut. La collection d'origine, la collection de l'art brut, celle de Dubuffet, est maintenant installée au Château Beaulieu à Lausanne. Mais oh différence! dans le cas de l'édifice de l'avenue de Bergières, on a conservé uniquement l'enveloppe.

L'intérieur du Château Beaulieu a été complètement expurgé pour devenir une boîte noire, neutre et parfaitement souple pour les exigences

de la mise en exposition. À Montréal, notre Château Dufresne a conservé au contraire sa décoration d'origine, tant mieux! et cette qualité historique doit absolument guider son destin institutionnel. La belle famille des édifices Beaux-Arts d'Hochelaga-Maisonneuve commence avec le Château Dufresne et sa mise en valeur s'inscrit naturellement dans ce bâtiment encore intact.

N'y aurait-il pas chez les tenants de la Fondation de l'art thérapeutique et l'art brut du Québec un snobisme de mauvais aloi qui revendique un château pour faire comme à Lausanne? Nul ne conteste la qualité de crédibilité de la fondation mais ne pourrait-elle pas se porter sur un objet plus approprié aux fonctions d'exposition et d'animation telles que souhaitées par l'Atelier, au lieu de délibérément «voler la ligne à pêche du pauvre» qui en a bien besoin par les temps qui courent?

Pascal Galipeau  
Commissaire indépendant  
d'exposition et membre de la Société  
des arts indisciplinés  
Montréal, 22 mars 1998

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

L'Accord multilatéral sur l'investissement et les médias

## Un AMI à apprécier

Loin d'être dangereux, le projet d'accord est de bon augure

BERNARD COLAS  
Avocat chez Byers Casgrain

**L**es négociations de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) sont trop importantes pour n'en donner qu'une interprétation partielle. En effet, *Le Devoir* («*La résistance s'organise*», François Normand, le 18 mars 1998, page B 1) suit l'actualité mais limite son regard aux thèses des opposants à l'accord. Il convient dans les lignes qui suivent de répondre à ces détracteurs et de donner une appréciation plus équilibrée des négociations en cours.

L'AMI négocié à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis avril 1995 constitue l'aboutissement d'un développement réglementaire en matière d'investissement. Le texte en discussion prend modèle sur le chapitre 11 de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA), en vigueur au Canada depuis 1994, ainsi que sur un ensemble de traités existants. L'AMI compléterait en outre les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce des biens, des services et de la propriété intellectuelle.

Cet accord placerait les entreprises canadiennes qui investissent à l'étranger sur un pied d'égalité avec leurs concurrents de pays de l'OCDE ainsi qu'avec les entreprises nationales des pays hôtes. En plus du traitement non discriminatoire, nos investissements à l'étranger bénéficieraient d'une plus grande sécurité juridique. Ces avantages profiteraient non seulement aux entreprises multinationales mais également aux petites et moyennes entreprises pour lesquelles le risque de traitement discriminatoire et d'expropriation constitue un frein à leur expansion à l'étranger.

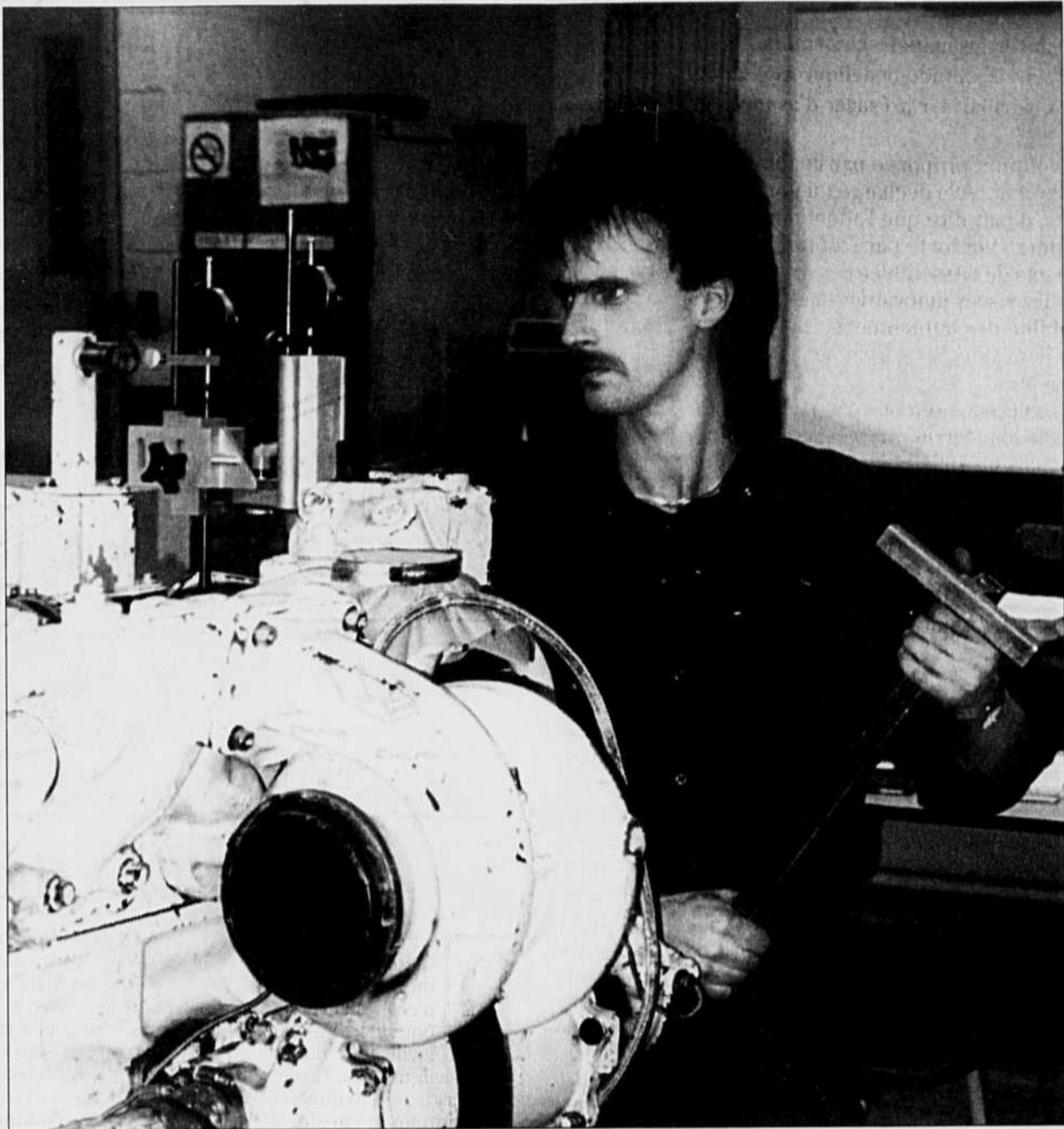
Il est faux de prétendre, comme le soutiennent les opposants, que les entreprises auraient plus de droits que les États et que ces États perdraient une part importante de leur souveraineté. L'AMI prévoit la possibilité pour les États de limiter la portée de l'accord par le moyen de réserves ou d'exceptions spécifiques. En effet, le Canada pourrait accompagner sa ratification d'une liste d'exceptions spécifiques afin d'exclure la culture et autres secteurs stratégiques. La liste préliminaire qu'il a déposée auprès de l'OCDE couvre 14 secteurs spécifiques et comprend des réserves sur l'ensemble des secteurs. En outre, le Canada pourrait continuer à se battre pour obtenir, comme il a réussi à le faire dans l'ALENA, que la culture soit exclue de la portée de l'accord.

De plus, les entreprises étrangères seraient toujours soumises aux lois nationales des États. L'AMI n'en ferait pas des citoyens au-dessus des lois. Ces entreprises seraient tenues de respecter les lois nationales comme toute entreprise qui fait affaire dans ces États. Cependant, l'AMI leur donnerait la possibilité de poursuivre un État pour non-respect des dispositions de l'accord. Un tel mécanisme existe également dans l'ALENA; en vigueur depuis quatre ans, il a été très peu utilisé. De plus, un État pourrait empêcher un investisseur de recourir à un tribunal international dès lors que le différend aurait été traité par une juridiction du pays d'accueil. En bref, les craintes formulées par les détracteurs de l'accord sont délibérément exagérées si l'on s'appuie sur les faits et l'expérience récente.

Il est vrai que l'AMI limiterait à certains égards l'action des États. Par exemple, ses membres s'interdiraient d'obliger les entreprises à recruter un niveau donné d'employés nationaux. Toutefois, cette restriction ne pourrait empêcher l'application de programmes qui visent le développement «des régions ou des personnes défavorisées ni d'autres programmes tout aussi légitimes relevant de la politique de l'emploi». De plus, les étrangers demeureraient soumis aux règles et politiques nationales en matière d'emploi et d'immigration.

Les États membres s'interdiraient également d'abaisser leurs normes en matière de santé, de sécurité ou de travail pour encourager l'établissement, l'expansion et le maintien d'un investissement ou d'un investisseur. Cette disposition protégerait les travailleurs contre une concurrence trop vive des États. Elle serait complétée des multiples conventions en matière de travail et de droits syndicaux élaborés depuis 1919 au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'application de l'accord, contrairement à ce qu'affirment ses opposants, ne demeurerait pas en vigueur pendant une période minimale de vingt ans. Un pays pourrait, selon la version actuelle, s'en retirer en tout temps après une période initiale de cinq ans suivant son entrée en vigueur. Ce retrait prendrait effet, comme cela est le cas pour l'ALENA, à l'expiration d'un délai de six mois. Les investissements ayant été effectués avant le retrait de l'accord bénéficieraient de «droits acquis» pendant une période de quinze ans. Ce délai supplémentaire est



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'AMI faciliterait l'exportation de notre expertise et donnerait la possibilité à nos employés spécialisés d'aller temporairement travailler à l'étranger.

jugé nécessaire pour donner suffisamment de temps aux investisseurs pour rentabiliser leur investissement.

La conclusion de l'AMI devait intervenir au mois d'avril 1998. Cette conclusion est reportée.

Il est à espérer que votre journal puisse prêter ses colonnes, au cours des mois à venir, à un débat de fond sur l'AMI. Cet accord donnerait à nos entreprises, petites et grandes, de nouvelles occasions d'affaires et une assurance d'être traitées de façon non-discriminatoire. Il faciliterait l'exportation de notre expertise et donnerait la possibilité à nos employés spécialisés d'aller temporairement travailler à l'étranger. Enfin, l'AMI offrirait un cadre juridique clair, équitable et stable. Il serait complété de mécanismes pour résoudre d'éventuels conflits. L'AMI s'appliquerait dans un premier temps aux pays de l'OCDE pour ensuite progressivement s'étendre, sur une base volontaire, aux pays en développement qui ont le plus besoin d'investissements privés.

♦ ♦ ♦

## Voici les faits

M. Colas nous accuse donc de couvrir l'actualité entourant les négociations sur le projet d'AMI en limitant notre regard aux thèses des opposants à l'accord, en particulier dans notre article du mercredi 18 mars 1998, intitulé «*La résistance s'organise - Une coalition de 40 organismes lance une campagne d'opposition à la signature de l'AMI*».

Nous plaçons l'innocence, votre honneur, pour reprendre un discours familier à M. Colas.

Dans un premier temps, l'article du 18 mars ne limitait pas son regard aux seules thèses des opposants, comme M. Colas l'affirme. Nous écrivions aussi pour quelles raisons Ottawa veut signer le projet d'AMI: un gage de prospérité pour le Canada et une protection accrue pour les investissements canadiens à l'étranger. Une position qui, à quelques virgules près, est celle des défenseurs de l'AMI (le milieu des affaires) et celle de M. Colas.

Nous aimerions par ailleurs lui rappeler que les deux dernières parties de l'article («*Un pouvoir sans précédent aux entreprises*» et «*Une exception à inscrire*») sont une analyse critique du texte du projet d'AMI et de l'information officielle dont nous abreuvons le gouvernement canadien et l'OCDE.

M. Colas semble malheureusement confondre partialité et critique de l'information. Reprendre candide ment les thèses officielles sans les analyser, les décortiquer et les mettre en perspective serait anti-journalistique et relèverait de la plus vulgaire complaisance.

Dans un deuxième temps, nous invitons M. Colas à lire les autres articles que nous avons publiés sur l'AMI. Il constatera que nous n'avons pas fait une couverture partielle de l'actualité, bien au contraire.

■ «*La difficile gestation d'un accord*» (27 décembre 1997): cet article donne la position du gouvernement canadien concernant l'AMI;

■ «*À deux mois de la signature, l'opposition s'inquiète*» (10 février 1998): ce texte donne la position du Parti réformiste et des trois autres partis d'opposition à la Chambre des communes;

■ «*Le Canada minimise la portée, les États-Unis tergiversent*» (14 février 1998): ce texte donne la position du Canada et des États-Unis sur les négociations entourant l'AMI. De plus, on y retrouve les 17 recommandations du comité parlementaire chargé de conseiller Ottawa avant la signature de l'AMI;

■ «*Le processus de négociation des accords commerciaux se démocratise*» (18 février 1998): il s'agit ici d'une entrevue réalisée avec Bill Graham, le président du comité parlementaire;

■ «*John Weeks ne croit pas que les accords multilatéraux menacent la souveraineté des États*» (11 mars 1998): entrevue réalisée avec le Canadien John Weeks, le nouveau président du conseil général de l'OMC. Selon lui, les accords commerciaux — dont l'AMI — ne menacent pas la souveraineté des États puisque ces derniers n'accepteront jamais d'être soumis aux diktats des grandes multinationales.

François Normand

Le syndicalisme a trop bonne presse

## L'envers des arches

Selon les médias, McDonald's n'est qu'un méchant loup qui menace les sauveurs syndicaux

CAROL TROTTIER

Ex-proprétaire du défunt restaurant Les Filles du Roy

**L'**information qui nous vient des médias ces dernières semaines au sujet des échecs successifs de syndicalisation des travailleurs chez McDonald's semble ne toujours aller que dans un seul sens: McDonald's est le méchant loup et le mouvement syndical le sauveur.

Bien sûr que l'esclavage des siècles derniers était révoltant. Bien sûr qu'une conscientisation de l'équité humaine a été bénéfique, i.e. l'apparition du syndicalisme se portant à la défense de travailleurs démunis et exploités.

Est-il ici question d'esclaves? Y a-t-il vraiment un méchant loup? Y a-t-il vraiment un sauveur? Qui est qui?

Trop souvent, on voit des syndicats partir en croisade sans qu'on connaisse tous les dessous de l'affaire. Est-ce vraiment par humanisme que ces défenseurs des démunis ont pris l'étendard ou parce que, dans le cas qui nous occupe, ils voulaient croquer le gâteau du gros hamburger?

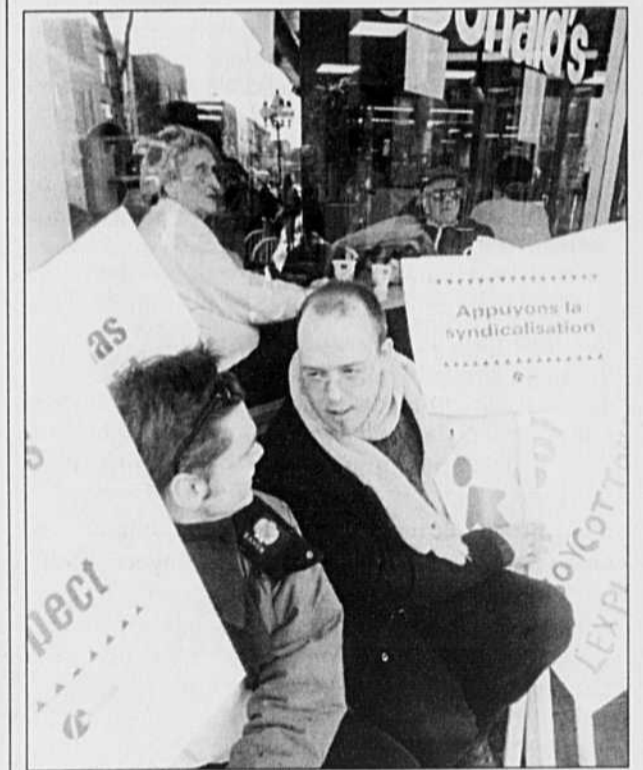
Quarante jeunes de Saint-Hubert ne portent plus la casquette de McDo. Cela n'empêchera pas les salariés syndiqués de se trouver d'autres bonnes causes à se mettre sous la dent. Des syndicats se sont essayés avec le poulet pourquoi pas la viande; ils sont coriaces... Combien de jeunes sont fiers de se trouver un premier emploi, d'avoir leur argent bien gagné, d'être associés à une entreprise internationale, de recevoir la formation d'une chaîne sérieuse, capable de satisfaire des clients à l'échelle planétaire? Combien d'ainés sont revalorisés de se retrouver en arrière des comptoirs propres d'un McDonald's et de faire partie d'une équipe alerte qui sait servir les clients de façon rapide et courtoise? Combien de milliers d'emplois sont rendus disponibles au pays par cette chaîne qu'on voudrait aujourd'hui boycotter «*même si on n'aime pas cela*»? En fait, les syndicats sont experts en démagogie, c'est leur violon d'Ingres. *Le Petit Robert* décrit cette forme d'enseignement comme suit: «*Politique par laquelle on flatte, excite, exploite les passions des masses*».

Interrogez un porte-parole syndical et vous connaîtrez tout sur le méchant loup, i.e. l'employeur. Interrogez l'employeur, et il demeurera muet comme cape. Pourquoi? Parce que le système est conçu pour donner patte blanche aux syndicats qui peuvent tout dire, et patte noire aux employeurs qui ne peuvent rien dire.

Les syndicats font la une pour dénoncer les conditions de travail et étaler leurs revendications. S'ils perdent et que l'entreprise incriminée ferme, la une se retrouve en page C 19 et les chats écrasés sont vite oubliés.

Le paradoxe de notre beau pays est cette démocratie si chère à tous: liberté de choix, d'expression, etc. Un citoyen est libre de postuler un emploi à certaines conditions, qu'il accepte. Une fois la main dans l'assiette de son employeur, il peut, avec l'aide d'experts, lui tordre le bras pour avoir le gras du patron. Ce même patron est mieux de ne pas faire le malentendant... C'est lui qui devra plier l'échine devant la Jeanne d'Arc qui, elle, ne passe jamais au bucher.

Souhaitons que la direction de McDonald's soit encore plus à l'écoute de ses employés pour améliorer leurs conditions de travail. Souhaitons d'autre part que les employés qui ont trimé dur pour se trouver un emploi y pensent à plus de deux fois avant de se laisser embobiner par ces vendeurs de rêves qui leur promettent mer et monde mais qui ne fournissent pas les rames quand l'arche coule...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Manifestation d'appui à la syndicalisation chez McDo.

La réforme des soins de santé au Québec

## Le CHUM est un autre éléphant blanc

Redéfinissons, à l'aide de vraies consultations, ce que doit être le centre hospitalier

PIERRE ADEUET-LAPOINTE

Médecin et professeur titulaire de clinique à la faculté de médecine de l'Université de Montréal

**A**u cours d'une entrevue accordée récemment et publiée dans *La Presse* du lundi 26 janvier 1998, Cécile Cléroux, directrice générale du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), semblait vouloir se laisser aller à un enthousiasme sans borne pour ce qui lui semble être le projet du siècle: le CHUM!

Sans trop vouloir nuire à l'euphorie de Mme Cléroux, j'aimerais quand même lui faire part de quelques interrogations auxquelles je n'ai pas encore eu de réponses:

■ Pourquoi s'obstiner à maintenir contre vents et marées le projet de mise en place d'un centre hospitalier universitaire sur trois sites au lieu d'un seul, ce qui occasionne très probablement des dépenses publiques excédentes de plusieurs millions de dollars? Il semblerait qu'aucune étude économique comparative de cette option n'ait jamais été entreprise.

■ Pourquoi Mme Cléroux ne s'est-elle pas élevée contre la proposition d'aménager au coût de 4,4 millions de dollars les nouveaux services administratifs à l'Hôtel-Dieu alors que des besoins pressants se font sentir à tous les niveaux: insuffisance de matériel usuel en salles d'opération, carence en instrumentation nouvelle et de remplacement, pénurie d'infirmières et de personnel de soutien, etc.?

■ Pourquoi avoir favorisé le déménagement intempestif des services d'obstétrique de l'hôpital Notre-Dame vers

l'hôpital Saint-Luc «en étant conscients que les installations ne seraient pas suffisantes», selon le propre témoignage de Mme Cléroux publié dans la revue *Commerce* d'octobre 1997, alors qu'il aurait été beaucoup plus facile et surtout considérablement moins dispendieux de regrouper parturientes, médecins et personnel dans les locaux déjà existants et remplissant toutes les normes requises?

■ Pourquoi avoir privilégié la mise en place d'un système administratif lourd, dépassé et coûteux?

■ Pourquoi mettre sur pied un nouveau système dispendieux d'identification institutionnelle et de publicité «faisant mousser» l'existence du CHUM: publicité télévisée, mise au rancart de la papeterie et des formulaires existants et toujours utilisables, production d'épinglettes et de diapositives publicitaires du CHUM, mise en place d'énormes panneaux publicitaires sur les divers édifices, etc.?

■ Pourquoi vouloir désigner à tout prix un hôpital par le mot «campus» ou «pavillon»? Cette absurdité a été dénoncée avec justesse et à propos dans *La Presse* des 7 et 8 janvier 1998, d'une part par un neurochirurgien de renom, le docteur Jules Hardy, et, d'autre part, par Lysiane B. Gagnon, columnist à *La Presse*.

■ Comment peut-on se déclarer satisfait de cette fusion quand on constate:

- 1- le départ de dizaines de médecins très spécialisés;
- 2- la disparition complète de services hautement recon-

nus, comme l'unité de gériatrie et le service de néonatalogie de l'hôpital Notre-Dame;

3- la démotivation du personnel, causée par une attitude confrontante et autoritaire de la direction?

À plusieurs reprises les autorités universitaires, et plus récemment Mme Cléroux, ont insisté sur la nécessité et l'importance d'un partenariat avec le milieu des affaires. J'ose espérer qu'avant de se compromettre, les représentants institutionnels et financiers sauront faire l'analyse de la gestion du CHUM et des coûts des projets entrepris. Je demeure persuadé que plusieurs de nos valeureux technocrates de la fonction publique seraient en faille personnelle s'ils administraient leurs biens personnels de la même manière qu'ils gèrent les fonds publics. «*Le CHUM de l'an 2000, grand centre scientifique international*» correspond de fait qu'à une entreprise à la fois politique, économique et technocratique, et de plus en plus nombreux sont ceux qui s'aperçoivent qu'ils ont été bernés.

En conclusion, il me semblerait, face aux coûts économiques et fonctionnels occasionnés par l'établissement d'un CHUM sur trois sites au lieu d'un seul, qu'il serait sage de surseoir à la mise en place d'un tel «éléphant blanc». N'a-t-on pas assez du Stade olympique, qui n'est pas encore complètement payé, 22 ans après la tenue des Jeux olympiques? Il serait alors approprié que l'on redéfinisse ce que doit être le CHUM après de véritables et honnêtes consultations auprès des divers intéressés.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Procuot (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchois et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélat (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Canuet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuda. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable); Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (directrice des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la rédaction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### STCUM

SUITE DE LA PAGE 1

du bureau régional de Montréal à l'Office des personnes handicapées du Québec. Mme Desmarais déplore le fait que l'Office n'ait pas été consulté souvent dans le dossier du plancher bas. «On a été appelé pour une conférence de presse», ironise-t-elle. C'était en septembre 1993, alors que NovaBus dévoilait au public un prototype de plancher bas. «Extraordinaire», s'exclamaient, en chaise roulante, une conseillère nationale de l'Office. Depuis, les handicapés attendent le jour où la STCUM leur ouvrira les portes du plancher bas.

À l'heure actuelle, la flotte de la STCUM compte environ 300 planchers bas sur un total de 1500 véhicules. Il est donc impossible de garantir à un passager en fauteuil roulant qu'un plancher bas pourra le prendre à l'aller comme au retour.

Jacques Fortin veut réaliser une expérience-pilote avec des passagers en fauteuil roulant d'ici la mi-mai. Sur un nombre bien défini de lignes, et à des heures précises, les handicapés pourraient «rouler» à bord. L'horaire, ou le «planibus», serait modifié en conséquence. M. Fortin veut rencontrer les différents dirigeants des organismes veillant aux intérêts des handicapés d'ici la fin du mois. «Mais avant toute chose, nous, le comité de direction, allons l'essayer, le plancher bas. On a des fauteuils roulants, on a des autobus», dit-il.

Plusieurs interrogations persistent. Quelles lignes seront le plus couramment empruntées par des personnes en fauteuil roulant? Les arrêts sont-ils situés à des endroits libres de tout obstacle? Comment les handicapés, montant par l'arrière du véhicule, payeront-ils leur passage? Les chauffeurs devront-ils se lever ou non pour leur prêter main forte? Et surtout, comment la clientèle habituelle réagira-t-elle à la présence des passagers en fauteuil roulant?

La STCUM a déjà reçu quelque 400 plaintes des usagers à l'égard du plancher bas, la plupart portant sur l'aménagement intérieur. Il était en effet difficile de circuler avec aisance dans les premiers véhicules mis sur la route. La STCUM a fait beaucoup d'efforts pour rendre l'intérieur de l'autobus plus fluide, ce pourquoi l'accès aux personnes en chaise roulante a constamment été reporté.

La Société de transport avait décidé d'investir dans la technologie du plancher bas pour répondre entre autres aux besoins des handicapés en fauteuil roulant. L'accessibilité au réseau normal constitue un «moyen d'intégration des personnes handicapées à la société», concluait en 1991 un comité consultatif mis sur pied par la STCUM. Selon le rapport du comité, le nombre de personnes en fauteuil roulant sur le territoire de la CUM devrait passer de 9700 à 12 000 entre les années 1990 et 2015, ce qui représente une croissance anticipée de 26 %.

La STCUM estime présentement à 3000 le nombre d'usagers du transport adapté se déplaçant en fauteuil roulant. Bon nombre de ces clients ne pourraient cependant pas prendre le plancher bas en raison de leur motricité réduite. En outre, ces clients sont mieux servis par le service de transport adapté pour les déplacements réguliers. Le plancher bas répondrait à la demande pour des déplacements occasionnels.

### Pour une première convention

(PC) — Les quelque 2000 travailleuses des centres à la petite enfance de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN se regroupent afin de négocier leur prochaine convention collective avec le gouvernement Bouchard. Les travailleuses sont sans contrat de travail depuis le 31 mars. L'objectif est d'interpeller le gouvernement, au moment où Québec se fait le bailleur de fonds des garderies en débouillant 70 millions de dollars pour les places à 5 \$. Les travailleuses ont trois objectifs. Elles veulent voir leur salaire augmenté, la moyenne actuelle étant de 11,41 \$ l'heure, ce qui leur apparaît nettement insuffisant. On cherche également à obtenir l'équité salariale et la mise sur pied d'un programme de retraite pour les travailleuses en garderie. Ces mesures coûteraient 6,5 millions à Québec. C'est à l'automne 1997 que les syndicats de travailleuses des centres ont commencé à mettre à exécution leur projet de négociations regroupées. Pour ces salariées, qui travaillent dans de très petites unités, la négociation regroupée comporte en effet de nombreux avantages, dont celui de simplifier le processus de négociation, d'accroître leur rapport de force et de réduire les inégalités entre les centres à la petite enfance, fournissant même à certains d'entre-eux l'occasion de rattraper quelques retards.

### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces

#### et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### CHAREST

«Le défi de l'homme d'État, c'est un défi de persuasion»

SUITE DE LA PAGE 1

mais pour régler des problèmes au Québec.

«On ne se fait pas élire lors d'élections pour dire après qu'on va oublier les gens qui nous ont élus», a-t-il lancé samedi au terme d'une entrevue d'une vingtaine de minutes avant d'aller rencontrer plus de 300 partisans de Québec lors de l'inauguration de son local de campagne.

Prudent, parlant d'un ton posé, réfléchi, il a accepté de définir la façon dont il se voyait comme homme d'État, de décrire le premier ministre que serait Jean Charest:

«D'abord, les chefs de parti ont la responsabilité d'établir les grandes priorités, d'essayer de voir au-delà de l'horizon qui est à portée de vue pour pouvoir nous diriger vers des objectifs et rallier des gens à ces objectifs. Dans les démocraties modernes, les outils de communication sont importants, les gens sont mieux informés, plus éduqués et le défi de l'homme d'État c'est un défi de persuasion. La démocratie ce n'est pas juste une formule mathématique où l'on compte des votes gagnants et perdants. D'ailleurs ça indique la faiblesse des référendums, c'est un peu une formule de dernier recours. Dans le fond c'est un aveu que l'on n'a pas pu persuader les gens, rallier suffisamment de gens à une cause commune.»

Il pense pouvoir persuader les Canadiens de tenir un jour une nouvelle série de discussions afin que le Québec trouve sa place dans la Constitution. En fait, il est persuadé que les premiers ministres provinciaux y croient aussi. Et comment s'y prendra-t-il pour concilier l'inconciliable, les deux solitudes et le gouffre de négociations stériles qui les sépare? Jean Charest croit qu'il faut d'abord mettre la table. Il faut créer les conditions qui vont nous permettre de faire des changements et de les réussir.

«On a déjà commencé sur cette voie avec les amendements constitutionnels qui ont pu refléter le consensus québécois sur la professionnalisation [sic] du système scolaire. C'est une preuve qu'on est capable de réussir ces changements même si ce sont des débats difficiles. Il ne faut pas sous-estimer toute la trame de fond sur les questions des droits des minorités qui, au Canada, sera toujours une question très sensible. [...] Une fois les conditions créées, on pourra faire des changements constitutionnels. Quand? Personne n'est capable de fixer l'échéancier pour le moment parce qu'on ne veut pas mettre la charrue avant les bœufs. Mais tout le monde s'entend sur le fait qu'on est engagé sur cette voie et qu'on y arrivera ultimement.»

C'est une question qu'il aborde avec beaucoup de prudence. Il ne voudrait pas que le Québec devienne un otage de ce débat dans un contexte où il faut d'abord se redonner une confiance économique. Mais, peu importe ce qui arrive, les relations entre francophones et anglophones, Québécois et Canadiens, vont se poursuivre. «Il y aura toujours une relation entre francophones et le reste du pays, une relation simple où, comme dans n'importe quel partenariat, l'on est en présence des identités. On n'éliminera jamais l'identité francophone, la présence francophone.»

Il ne faut cependant pas confondre, dit-il, cette réalité culturelle avec celles de l'État et de la Constitution.

«Il y a quelque chose à régler et tant qu'on ne l'aura pas réglé, effectivement, il y a un dossier, une question impor-



Tenir un référendum, c'est avouer que l'on n'a pas réussi à persuader les gens, croit Charest.

tante qui est en suspens. Ayant vécu Meech, j'étais membre du comité du cabinet qui avait préparé Meech, j'ai donc vu sa conception jusqu'à son évolution et jusqu'au 23 juin 1990. J'ai suivi ça de très près et j'ai beaucoup appris dans cet épisode-là: lorsque les conditions s'y prêtent, il faut être assez lucide pour faire en sorte que chacun comprenne que le moment est venu de faire un geste, que le moment sera approprié et là on pourra faire quelque chose ensemble.»

Et si jamais, sur l'échiquier politique, Lucien Bouchard décidait lui aussi de viser le centre, en repoussant la tenue du référendum, pour rallier le plus de Québécois à sa cause, le futur chef du PLQ pense que cela lui vaudra une douloureuse séance où il devra mettre à genoux, voire à plat ventre, les militants du PQ.

«On pense emballer et remballer l'article un, mais à chaque fois l'emballage se déchire et l'article en ressort. Si ce que j'ai évoqué il y a une semaine fait tant de rebondissements c'est parce que c'est vrai. Chaque jour, M. Bouchard en changeant et en allongeant sa réponse, mais le fondamental ne change pas. Ce qu'ils sont en train de démontrer c'est qu'il y a là un élément d'incertitude qui nous coïte sur le plan économique. Pour ce qui est de l'avenir, il faut changer de discours au Québec. Ce que je veux c'est un discours qui va nous permettre de nous brancher sur ce qui se passe ailleurs au Canada, sur les consensus qui viennent rejoindre ce que veulent les gouvernements du Québec depuis une trentaine d'années.»

Selon lui, un fil commun relie les dernières conférences des premiers ministres provinciaux, depuis Saint-Jean jusqu'à St. Andrews, ayant la couleur de changements sur des valeurs que les Québécois partagent avec les autres Canadiens. Il cite notamment le domaine social comme exemple de valeur fondamentale qui définit le Canada d'un océan à l'autre.

Quand on lui rappelle cependant que plus de 60 % des francophones au Québec ont voté OUI au dernier référendum, M. Charest remet en question la signification réelle de ce chiffre et la méfiance de l'électorat québécois francophone face au Canada anglais.

«Ce que je vois au Québec, c'est une très forte majorité de francophones qui souhaitent que le Canada réussisse comme pays et que le Québec y trouve sa place. Selon moi, cela n'a jamais changé. Et le résultat référendaire n'a pas non plus changé ça. Il y a autant de gens, du côté du NON que du OUI, qui ont exprimé une volonté de changement réel. Il y a des gens qui ont voté NON, Charest inclus, en se disant qu'il y a des changements à portée de main qui vont rejoindre les gens qui ont pu voter OUI.»

Un peu comme le Parti conservateur l'a fait à ses meilleurs moments en unifiant des militants du PLQ et du PQ, il prétend pouvoir être ce catalyseur d'une fusion entre souverainistes et fédéralistes. Davantage en tout cas que le gouvernement Bouchard qui, selon lui, braque les Québécois dans leurs choix politiques et reste sur la voie d'accotement lors des discussions avec le reste du pays.

«S'il est capable de tourner sur un dix sous dans l'espace de sept jours, ceux et celles pour qui l'incertitude est une source d'anxiété dans leur vie savent très bien qu'il peut faire exactement la même chose dans les sept prochains jours. C'est ça qui est inquietant dans la réponse de M. Bouchard. [...] Il n'y a rien de réglé. Pourtant, je l'avais déjà entendu dire avec beaucoup de fermeté et de clarté que ça aurait lieu avant l'an 2001. [...] Le problème des virages c'est qu'à force de virer, on tourne en rond. Moi, je veux briser le cercle vicieux.»

Pour démontrer qu'il est un défenseur des intérêts du Québec, il cite en exemple ses positions récentes: en faveur du droit des Québécois à l'autodétermination, d'une compensation dans le dossier de la TPS et contre le renvoi et Cour suprême.

Pas question cependant de tenir un référendum sur la déclaration de Calgary. «Les référendums c'est l'affaire de Lucien Bouchard.» Il refuse également de faire une entrée précipitée à l'Assemblée nationale, et préfère réclamer des élections générales du premier ministre. Pour ce qui est des sondages, il ne veut surtout pas sous-estimer le Parti québécois et prédit même que les sondages ne resteront pas là où ils en sont.

«Quand on m'a dit hier [vendredi] qu'on avait un écart de 20 points dans les sondages, je pensais qu'on avait 20 points dans les sondages. Quand j'étais chef conservateur, avoir 20 points dans les sondages c'était une bonne nouvelle. Alors, je prends ça avec un grain de sel. Il ne faut pas se laisser distraire du travail qu'on doit faire pour réussir. [...] Ce qui m'inquiète c'est qu'au rythme où va M. Bouchard, il va finir par prendre une carte du Parti libéral du Québec. Il va se déclarer fédéraliste la semaine prochaine.»

### PENDERECKI

SUITE DE LA PAGE 1

Un autre violoniste montréalais d'origine polonaise, Mariusz Monczak, abonde dans ce sens. «En Pologne, il fait figure de héros national. Chacune de ses entrevues à la télévision est très suivie.»

Dans la planète musicale, Krzysztof Penderecki est partout. La Philharmonie de Munich lui a commandé quatre symphonies d'ici dix ans. Ce seront ses dernières. «Je suis très superstitieux», admet-il, faisant allusion aux fatales dixième symphonies de Mahler et de Beethoven.

Par contre, messe il y aura, promise pour juin prochain au festival de musique de l'Oregon «Le seul credo fait déjà une heure. Comme toujours, je suis en retard dans mes commandes. Normal: j'ai vraiment besoin de cette pression de la dernière minute pour me pousser dans le dos.»

A preuve, le *Requiem polonais*. En 1980, le chef du parti Solidarité, Lech Walesa lui commande une œuvre pour l'inauguration d'un monument aux victimes du soulèvement de Gdansk. Un mois avant l'échéance, le compositeur cherchait toujours son sujet d'inspiration quand il tomba enfin sur une partition du *Requiem* de Verdi et sur le *Lacrimosa*.

Cette commande accomplie, Krzysztof Penderecki s'est donné le droit de laisser reposer l'œuvre à la base de sa Messe des morts. En 1981, le choc causé par la mort de son ami, le cardinal Stefan Wyszyński lui fera ajouter l'*Agnus Dei*, terminé en quelques heures. Suivra en 1984 *Dies irae*, pour commémorer la marche de la Pologne vers la liberté. «J'ai cru que cette messe n'aurait pas de sanctus. Pour nous, la guerre ne s'est pas terminée en 1945 mais en 1989. Vu les circonstances, je ne trouvais pas approprié d'écrire ce Sanctus. Puis, dix ans après avoir mis mon Requiem de côté, j'ai senti que l'amélioration de la situation politique de mon pays natal me permettait enfin de l'ajouter et de mettre le point final à ce Requiem.»

Ces heures sombres de la Pologne, Krzysztof Penderecki les a vécues de près, sans compter parmi les victimes. «Environ la moitié de la population de ma petite ville natale, Debica, de même que celles des environs, était juive. J'ai vu les ghettos se vider.»

Son statut de compositeur lui a heureusement évité l'isolement derrière le Rideau de fer. «Si la littérature et le cinéma polonais ont beaucoup souffert de la censure, les musiciens ont pu travailler en paix. Les autorités voyaient de grandes menaces dans les mots et les images mais ne comprenaient manifestement pas les poids des notes.»

Bien sûr, la musique religieuse au début des années 60 en Pologne n'allait pas de soi. «Pendant quelques temps, ma Passion selon Saint-Luc était interdite, mais dès lors qu'elle fut saluée à l'Ouest, on ne m'a plus embêté.»

Pour la carrière, même exceptionnelle liberté. «On exigeait bien que nous laissions notre enfant "en garantie" en Pologne, mais pour le reste, j'ai vite pu faire rayonner ma musique à l'étranger.»

De même, Krzysztof Penderecki a pu s'exposer aux courants les plus modernes à l'Ouest.

Dans ses jeunes années, il a aussi traversé sa période où il demandait à ses interprètes de frotter leurs doigts contre le corps de leur instrument ou de frapper les cordes du piano avec des mailloches.

Ses expériences de maestro lui feront bientôt comprendre la difficulté d'enseigner à tout orchestre à décrypter un langage très éclaté. Appelé à diriger les symphonies de Bruckner, Sibelius ou Tchaïkovski, Krzysztof Penderecki s'en imprègne et plus ou moins consciemment revient vers la tonalité, au grand dam de ses collègues d'armes. «J'ai trouvé mon propre langage musical. Depuis dix ans, il reste à peu près le même, nourri à la fois de mes expériences musicales des années 50 et du début des années 60 et de ma fréquentation de la musique symphonique.»

Il ne croit plus à de grandes découvertes musicales dans un proche avenir. «L'avant-garde n'arrive qu'une ou deux fois par siècle. Nous avons eu la Deuxième École de Vienne et le bouillonnement des années 50. Après avoir tant repoussé les limites d'instruments conçus il y a deux cents ans, nous en avons fait le tour. Pour véritablement entendre des choses nouvelles, il faudra attendre longtemps, il faudra attendre de nouveaux instruments. Moi, actuellement, avec ceux-là, je ne vois pas ce que je pourrais apporter de révolutionnaire.»

A défaut de grandes découvertes, Krzysztof Penderecki s'emploie à composer une synthèse de son siècle, «à l'image de Mahler, qui n'a rien trouvé de particulièrement neuf mais qui a si bien su s'inspirer de Beethoven, Bruckner, Brahms...»

Cette synthèse très fin de siècle occupe Krzysztof Penderecki pour un bon moment. Au programme: ses dernières symphonies d'ici 2007, un concerto pour trois violoncelles pour Tokyo, un oratorio pour les 2000 ans du christianisme à la demande de l'opéra de Rome un concerto pour piano pour 2001, un opéra pour enfants pour 2002...

Avec en plus soixante concerts à diriger un peu partout, chaque minute compte. Heureusement pour lui, Krzysztof Penderecki n'a pas besoin d'un bucolique bord de mer ou de l'air frais des montagnes pour composer. Un petit coin de table, un semblant d'isolement et une bonne pensée pour un ami musicien lui suffisent. «Je compose toujours mes concertos pour un interprète en particulier», explique celui qui a déjà composé pour le violoniste américain Isaac Stern et récemment pour la violoniste Anne-Sophie Mutter.

«J'ai beaucoup d'amis parmi les musiciens, à peu près pas parmi les compositeurs. C'est comme ça, je ne sais pas trop pourquoi.»

Sans doute les symphonies, les opéras, les oratorios commandés en série, le succès et la fortune y sont-ils pour quelque chose...

#### Krzysztof Penderecki: Requiem polonais

Marianna Nicolesco, soprano, Florence Quivar, mezzo-soprano, Zachos Terzakis, ténor et Romuald Troszowski, basse. Avec le Chœur de l'OSM. (Préparé par Ivan Edwards) et l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de Krzysztof Penderecki. Mercredi, à 19h30, à la Basilique Notre-Dame,

SUITE DE LA PAGE 1

rencontre, samedi, Lise Gauvin, auteure, professeure et critique littéraire, mais également transformée en présidente d'assemblée pour la tenue de ce «sommet». Une trentaine d'esprits, tous connus et reconnus, venus ici à cette «fête de l'amitié» — comme le disait le tout nouveau président de la rencontre, l'écrivain et éditeur Jean Royer —, centrée cette année autour d'un ambitieux thème: *Écriture, identités et culture*.

La Rencontre internationale québécoise, dont l'objectif est de permettre les échanges entre auteurs venus du monde entier sur des thèmes différents d'une année à l'autre, a donc déjà vécu 26 printemps. Depuis le début des années 70, les Milan Kundera, Julio Cortázar, Yves Navarre, Alessandro Baricco et autres plumes célèbres auront croisé le chemin des Anne Hébert, Nicole Brossard, Gaston Miron, Fernand Ouellette ou Jacques Godbout grâce au hasard organisé de la rencontre internationale québécoise.

Priés d'écouter d'abord les exposés préparés de quelques-uns des écrivains triés sur le volet, les participants invités se livrent ensuite à la discussion qui aura peut-être atteint des couleurs plus polémiques en d'autres années, les échanges de ce samedi étant demeurés somme toute plutôt sages, et ce, malgré un thème — l'identité — propice aux débats enflammés.

Difficile, même après une seule journée passée dans l'antre sacré de la pensée littéraire — les rencontres se déroulent toujours à huis clos —, de résumer en peu de mots ce qui en a émergé une avalanche. Un petit oiseau passé par là aurait sans doute été d'abord charmé par l'exposé de la poète et romancière Nicole Brossard, à qui l'on avait confié le lot d'ouvrir les débats. «Nous sommes des melting pot d'identités que les mots allument constamment», dit-elle. Et encore: «Nous n'avons qu'un seul corps, pourtant, il y a trop de corps en nous, dirions-nous, pour que nous n'en détournions pas quelques-uns à notre avantage en les enrobant du verbe être, espérant qu'ils puissent ainsi s'épanouir dans les mille et une versions imaginées de l'identité, de la beauté et de notre goût indiscutable pour l'éternité.»

L'identité, aujourd'hui affublée d'une couleur toute différente lorsqu'on la sait peut-être noyée — ou en voie de l'être — sous la «menace» de l'électronique avalant de pages, est-elle en train de changer de sens? «Je me disais, voilà un thème en or pour une rencontre québécoise, l'identité étant affaire d'État si je puis dire, affirme toujours Nicole Brossard. Or, il se trouve

que je me sens ailleurs, attirée par d'autres questions, attisée par le désir et la nécessité de comprendre le passage de la civilisation de l'écrit à celle de la digitalisation et de l'image électronique, passage que nous vivons à l'échelle mondiale et cela même si plus des trois quarts de l'humanité sont analphabètes.»

Il n'en fallait pas plus pour que de nombreuses petites étincelles soient allumées. L'écrivain est-il un intellectuel? La science aurait-elle supplanté l'écriture au point de lui enlever des parcelles de sens? Le «totalitarisme commercial» est-il en train de modifier le statut de la littérature?

Une oreille égarée aurait sans doute tressailli d'aise devant quelques-unes des idées énoncées. Au sujet de l'identité culturelle, et dans la bouche de Naim Kattan, auteur d'origine irakienne passé de l'arabe au français pour livrer ses secrets: «Toute identité est multiple désormais. Mais il y a une unité dans cette multiplicité. Et voilà ce qui est sans doute le plus difficile dans l'écriture: trouver l'unité dans la multiplicité.»

Délicieux Björn Larsson, auteur suédois, habile manipulateur de la langue française, intéressé par les cultures en quête d'identité: «L'œuvre littéraire doit être vue comme un message laissé dans une bouteille — éventuellement comme un message de détresse laissé par un naufragé — dont le destinataire ne se fera connaître que s'il se sent reconnu. A mon avis, la grande œuvre littéraire est celle qui incite le lecteur à se demander sérieusement s'il faut rester le même ou devenir un autre.»

Maryse Condé, de la Guadeloupe, romancière et professeure à l'Université Columbia: «Nous sommes arrivés à une époque où nous nous sommes débarrassés de toutes ces notions encombrantes que sont le territoire, la race, l'insularité, la langue. Nous entrons dans l'époque où nous pouvons produire des textes en toute liberté pour notre plaisir propre et celui des autres.»

La poète québécoise Louise Dupré: «Il est important de redonner à l'écrivain son rôle d'intellectuel non pas pour changer le monde mais pour penser la société.» Joël Des Rosiers, médecin et poète, originaire d'Haïti mais aujourd'hui établi au Québec: «La littérature a aujourd'hui perdu son prestige. Il y a une fracture qui m'apparaît le signe de quelque chose: la civilisation des images, des technologies et des sciences peut se permettre un certain savoir sans même que cela ne soit réfléchi dans la littérature. Sommes-nous en train de dire qu'il n'est plus important de lire?»

Pour entendre tout ça et davantage encore, les curieux sont priés de passer ce soir (18h) par la Bibliothèque nationale du Québec, édifice Saint-Sulpice.